

## SEANCE DU 14 DECEMBRE 2015.

**Présents** : M. V. MAGNUS, Bourgmestre - Président;  
MM. A. PERPETE, A. BALON, J.-M. TRIFFAUX, Mme A.-C. GOFFINET-  
BEKAERT, M. K. MITRI, Echevins;  
MM. R. BIREN, G. MEDINGER, A. EVEN, Mme M.-Th. DENIS-TRUM, MM. G.  
SCHUSTER, R. MULLER, B. DAXHELET, Mme CHARLIER -GUILLAUME, MM. X.  
KROELL, D. LAFORGE, Mmes I. CHAMPLUVIER, J. DENIS, MM. M.  
SAINLEZ, R. GAUDRON, H. MANIGART, Melle P. SCHMIT, M.L. TURBANG,  
Mme M. WILLEMS, MM. Y. SCHOPPACH, J. DECHAMBRE, M. LAQLII,  
Conseillers;  
Melle M. NEUBERG, Présidente du C.P.A.S  
M. Ph. DEFRANCE, Directeur général.

M. le Président ouvre la séance publique dix-neuf heures et dix minutes.

\*\*\*\*\*

Il excuse l'absence de Monsieur le Conseiller Jérôme GOEDERT.

\*\*\*\*\*

### 1. ADMINISTRATION GENERALE : Démission d'une conseillère communale.

Monsieur MAGNUS précise bien que la démission de Madame DENIS-TRUM concerne uniquement son mandat en tant que Conseillère communale et passe la parole au Chef de groupe, Monsieur le Conseiller communal Bernard DAXHELET pour son discours à l'attention de Madame DENIS-TRUM.

Monsieur DAXHELET : « Marie-Thérèse est l'éternel sourire, l'humaniste de notre Conseil. Elle est joviale, très spontanée. Marie-Thérèse possède non seulement la fibre sociale, mais même un très solide cordage social. Elle est connue comme la louve blanche. Elle est pensionnée des soins à domicile. Il faut savoir qu'elle a mené cinq campagnes communales. Son parcours : Conseillère CPAS de 1988 à 1994, Conseillère provinciale de 1994 à 2006, Conseillère communale depuis 1994. Elle fut Echevine de 2006 à 2009 et a été admirable et totalement appréciée. Actuellement Conseillère communale et Présidente du Hall Polyvalent, elle est toujours très présente pour diverses manifestations de la Ville comme chacun de nous l'a toujours constaté. Ses passions c'est sa famille, la chorale, le vélo ; elle pourra s'adonner plus intensément à ses passions. Pour elle cela a toujours été un plaisir d'assister au Conseil, surtout quand il y a beaucoup d'animation. Quelques faits importants de son parcours : elle a apprécié énormément les remises de trophées sportifs, la collaboration avec Monsieur Eddy MARCHAL et Monsieur SCHEPPENS à l'époque. Elle a aussi gardé un souvenir inoubliable de la seconde étape du tour cycliste de la Région Wallonne, le Beau Vélo de Ravel, les Gilles de B'Heinsch qui ont battus les Marseillais qui tenaient le record de cinquante heures, ils sont entrés dans le Guinness World Records en tenant cinquante-deux heures. C'était organisé en anglais avec la présence d'un huissier, et, une pensée pour Guy CASTAGNE qui participait à la finale. Son échevinat des sports a aussi été étayé de rencontres comme Pascal MOREAU le karatéka, Catheline DESSOY, championne du monde de tir à l'arc. Et bien-sûr, la création du parcours santé dans l'environnement de la Cova. A l'état-civil, les mariages : c'était des moments intenses, parfois émouvants et parfois surprenants. Difficile de ne pas pleurer avec la mariée. Des noces d'or, qu'elle n'a manqué qu'une ou deux fois ; cette cérémonie de la Sainte-Barbe, les dépôts de gerbes ... tout l'intéresse. Marie-Thérèse est une passionnée, au nom du Conseil, au nom du groupe CDH je la remercie intensément. Merci. » L'assemblée applaudit.

Monsieur PERPETE ajoute que le PS s'associe vraiment aux paroles d'hommage bien méritées qui ont été adressées à Marie-Thérèse qui est quelqu'un d'estimé et apprécié sur tous les bancs dans les différentes assemblées où elle a siégé que ce soit au CPAS ou au Conseil provincial ou à la Ville d'Arlon, elle n'a eu que des amis.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents ;

DECIDE d'accepter la démission de Madame Marie-Thérèse DENIS-TRUM en sa qualité de Conseillère communale.

## **2. ADMINISTRATION GENERALE : Installation et prestation de serment de son suppléant.**

Monsieur MAGNUS appelle Monsieur Denis KARENZO pour la prestation de serment. Monsieur KARENZO lève la main droite et preste serment : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du Peuple Belge ».

Monsieur MAGNUS félicite Monsieur KARENZO et l'assemblée applaudit.

Monsieur KARENZO prend place en remerciant encore Madame TRUM pour le travail qu'elle a accompli et pour ses grandes qualités, et dit qu'il est fier de prendre le relais.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents ;

ARRETE :

Les pouvoirs de Monsieur Denis KARENZO, pré-qualifié, en qualité de Conseiller communal, sont validés.

Il prête le serment suivant : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du Peuple Belge ».

Il entre immédiatement en fonction et achèvera le mandat de Conseiller communal de Madame Marie-Thérèse DENIS-TRUM.

## **3. ADMINISTRATION GENERALE : Démission d'un Echevin.**

Monsieur MAGNUS introduit le point en lisant l'article L-11-23 du code de la démocratie locale qui prévoit que la démission des fonctions d'Echevin est notifiée par écrit au Conseil communal, lequel accepte lors de la première séance suivant cette notification. Cette démission prend effet à la date où le Conseil l'accepte. Il est donc proposé d'accepter la démission de Monsieur Kamal MITRI en tant qu'Echevin, et Monsieur MAGNUS laisse la parole au chef de groupe Monsieur Bernard DAXHELET.

Monsieur DAXHELET : « Le docteur Kamal MITRI ne quitte pas sa carrière politique, il devient Conseiller après son mandat d'Echevin. Il continuera à œuvrer pour le partage de bien-être avec des citoyens. Il essaye également de participer à l'équilibre, à la collégialité du Collège. Nous connaissons ses passions : sa campagne de Guirsch, sa famille, ses quatre enfants et ses huit petits-enfants. Et le vélo ! Déchaîné, il a enchaîné les initiatives, et moultes projets lui ont tenu à cœur. En mobilité, mise en place de la commission consultative civile citoyenne pour la mobilité douce et réduite ; l'élaboration avec le Collège des axes du nouveau Pan Communal de la Mobilité. A l'état-civil la priorité du bon accueil au niveau des bureaux et les mariages, où j'ai pu vivre en direct avec mon fils son activité chaleureuse. Au niveau de la santé il a mis en place une commission consultative citoyenne pour promouvoir la santé avec des conférences, dont deux conférences par an. Le dossier VIVALIA, où bien sûr il faut résister au plan 2025. En politique comme ailleurs, nos principes et nos convictions doivent transcender la tendance clanique, c'est-à-dire que nous devons vivre

avec notre intuition, et en groupe en particulier. En ce qui concerne la Solidarité Internationale il y a eu la mise en place d'un comité de pilotage, finaliser le dossier de candidature pour le Label Arlon Ville Commerce Equitable, et en partenariat avec la commune de Bembereke. Cultes - laïcité - cimetières ; combat permanent avec les représentants des différents cultes et de la laïcité, pour la liberté d'expression et la sauvegarde de notre patrimoine exceptionnel. Le règlement des cimetières est en voie de finalisation et il y a l'adaptation de nos services à la nouvelle législation concernant la tutelle des cultes. » Il remercie l'assemblée de son attention. L'assemblée applaudit.

Monsieur GAUDRON remercie Monsieur MITRI au nom du groupe ECOLO, pour le travail accompli pendant trois ans de législature. Il ajoute que trois ans c'est court par rapport au rythme de la vie politique communale. Il cite le dicton « Les meilleurs partent les premiers ».

Monsieur PERPETE remercie à son tour Monsieur MITRI, au nom du PS et également au nom du Collège, où Marie NEUBERG et Jean-Marie TRIFFAUX tiennent tout spécialement à s'associer à l'hommage qui a été rendu à Kamal MITRI. Il explique qu'il a fait la connaissance de Monsieur MITRI au début des années 90, quand il représentait les médecins au Comité de gestion de l'hôpital, et lui-même à la Province. Il dit qu'ils avaient déjà appris à s'apprécier, mais dans des rôles différents. Il ajoute que cela a été une belle découverte sur le plan humain et sur le plan du travail de fond. Il trouve que Monsieur MITRI est quelqu'un de chaleureux, qui a bien ses convictions qu'il essaie de concrétiser, mais avec qui on peut toujours discuter et c'est appréciable.

Monsieur TURBANG remercie Monsieur MITRI au nom du groupe MR. Il trouve lui aussi qu'il a été très agréable de travailler avec lui. Surtout dans le cadre de la Commission de Mobilité Douce et Réduite. Il remercie pour son sourire, ainsi que Madame TRUM.

Monsieur MAGNUS le remercie à son tour, et l'invite à prendre sa place de Conseiller communal.

Monsieur MITRI tiens à remercier tous les collègues ici présents qui pour leurs réflexions et les débats qui se sont installés parfois au sein du Conseil. Tout cela l'a aidé à percevoir l'importance de l'action de tout citoyen dans la vie communale. Il ajoute qu'il est très heureux de rester au Conseil, car qu'il soit à l'Echevinat ou de l'autre côté avec le Conseil, pour lui c'est pareil. Il souhaite la bienvenue à son successeur et l'assemblée applaudit.

Monsieur MAGNUS précise que Monsieur MITRI reste au Conseil d'administration de VIVALIA et qu'il aura encore plus de temps qu'avant pour défendre les intérêts de notre hôpital.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents ;

DECIDE d'accepter la démission de Monsieur Kamal MITRI de ses fonctions d'Echevin.

#### **4. ADMINISTRATION GENERALE : Approbation de l'avenant au pacte de majorité.**

Monsieur MAGNUS rappelle que l'article 1123 du code de la démocratie locale dit que lorsqu'il y a un échevin qui démissionne quelqu'un d'autre le remplace. Il rappelle que la majorité PS et CDH avaient signé l'avenant au pacte de majorité. Cet avenant dit : « En raison de la démission à compter du 14 décembre 2015 de Monsieur l'Echevin Kamal MITRI, le présent avenant au pacte de majorité propose au Conseil communal la désignation de son remplaçant Monsieur André EVEN. »

Monsieur MAGNUS demande à l'assemblée de passer au vote pour l'approbation du pacte de majorité.

Monsieur GAUDRON rappelle qu'en 2012, au moment où le pacte de majorité a été déposé, le groupe ECOLO a voté contre. Il ajoute ne pas douter des nombreuses qualités de Monsieur EVEN mais que le groupe ECOLO reste cependant sur sa position sur ce vote de 2012 par rapport au pacte de majorité.

Pour le groupe MR c'est l'abstention.

Le Conseil communal, par 19 voix pour, 3 voix contre (Mme Isabelle CHAMPLUVIER, M. Romain GAUDRON, M. Morad LAQLII) et 6 abstentions (Mme Marcelle CHARLIER-GUILLAUME, M. Xavier KROELL, M. Henri MANIGART, M. Ludovic TURBANG, Mme Myriam WILLEMS, M. Yves SCHOPPACH) ;

DECIDE d'approuver l'avenant au Pacte de majorité proposé.

#### **5. ADMINISTRATION GENERALE : Installation et prestation de serment d'un Echevin.**

Après le vote, Monsieur André EVEN prête serment.

Le Conseil communal, par 24 voix pour et 4 abstentions (Mme Isabelle CHAMPLUVIER, M. Romain GAUDRON, M. Henri MANIGART, M. Morad LAQLII) ;

ARRETE :

Les pouvoirs de Monsieur André EVEN, pré-qualifié, en qualité d'Echevin, sont validés.

Il prête le serment suivant : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du Peuple Belge ».

Il entre immédiatement en fonction et achèvera le mandat d'Echevin de Monsieur Kamal MITRI, dont la démission a été acceptée.

#### **6. ADMINISTRATION GENERALE : Approbation du procès-verbal de la séance précédente.**

Monsieur MAGNUS précise que le procès-verbal a été remis tardivement et dit que le Collège comprendra si on le reporte à la prochaine séance du Conseil pour son approbation. Il demande ce que les Conseillers souhaitent.

Monsieur TURBANG souhaiterait qu'il soit reporté.

Monsieur MAGNUS propose alors de le reporter à la prochaine séance afin que les Conseillers communaux puissent le relire.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents décide de reporter l'approbation à la séance ultérieure.

#### **7. ADMINISTRATION GENERALE : Communication d'ordonnances de police de réglementation de la circulation.**

Monsieur KROELL a quelques petites questions à ce sujet et notamment au niveau du village de Heinsch, il demande si ce serait possible de refaire le traçage du piétonnier devant l'école, car le revêtement de route a été refait mais il n'y a pas de piétonnier tracé sur la route, or il trouve qu'à cette période-ci de l'année c'est relativement dangereux. Il dit qu'il y a également la rue de la Papeterie et qu'il en avait déjà parlé en aparté avec Monsieur l'Echevin BALON : il explique qu'on ressort sur la route de Bouillon, on remonte tout Heinsch, on repasse devant l'usine et on remonte

dans le village. Il ajoute que la problématique est qu'il y a beaucoup de poids lourds qui remontent jusqu'au cœur du village par cette route, et demande si on ne pourrait pas réfléchir avec la zone de police à faire une interdiction aux poids lourds après l'usine de manière à ce que les camions ne puissent plus remonter dans le cœur du village par cette route-là.

Monsieur MAGNUS répond que lorsqu'on a des questions de ce genre, comme pour le deuxième point, on les transmet à la zone de police qui nous fait une petite étude là-dessus afin qu'on ait un rapport objectif. Il demande ensuite à Monsieur BALON ce qu'il en est du premier point.

Monsieur BALON explique que pour ce point on a pris un peu de retard dans la traversée de Heinsch et qu'il faudra malheureusement attendre le printemps puisque le marquage au sol a besoin d'un certain nombre de degrés (normalement 6 à 8 degrés), mais que maintenant cela varie et qu'on est parfois à 8 ou 9 degrés. Il dit que ceux qui font ce genre de marquage on arrêté depuis une quinzaine de jours et qu'en plus la totalité du revêtement doit encore être terminée sur toute sa longueur et sur sa deuxième bande en partie, et qu'il faut attendre que tout le revêtement soit terminé pour faire le marquage, tels qu'ils sont prévus au cahier des charges.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents prend acte de la communication qui lui est donnée par M. le Bourgmestre, qu'il a été amené à prendre les ordonnances de police suivantes :

- Le 18 novembre 2015 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules à l'entrée du parking arrière de l'Hôtel de Ville (côté école du Centre) et sur le parking arrière de l'hôtel de ville (6 emplacements), en raison d'assurer le bon déroulement des travaux pour lutter contre les infiltrations d'eau dans l'espace Tour Jupiter pour le compte de la Ville d'Arlon, pour la période du lundi 23 novembre 2015 de 07h00 au mardi 24 novembre 2015 à 19h00.
- Le 18 novembre 2015 : pour réglementer le stationnement et le chantier à l'avenue Nothomb 77 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de démolition des annexes du bâtiment situé à cette adresse, pour la période du 30 novembre 2015 de 08h00 au 18 décembre 2015 à 19h00.
- Le 18 novembre 2015 : pour réglementer la circulation des véhicules rue de Grass, 101 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'ouverture de voirie pour des travaux de raccordement en eau pour le compte de la SWDE, pour la période du 25 novembre 2015 de 07h00 au 02 décembre 2015 à 19h00.
- Le 18 novembre 2015 : pour réglementer le stationnement d'une camionnette à la Grand-Rue, 9 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison et installation de chaudière, pour la période du 18 novembre 2015 de 08h00 au 26 novembre 2015 à 19h00 (et ce de façon intermittente).
- Le 18 novembre 2015 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue Francq n° 28 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du vendredi 18 décembre 2015 de 08h00 à 18h00.
- Le 18 novembre 2015 : pour réglementer le stationnement des véhicules sur 25 mètres, rue Ermesinde en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du jeudi 28 janvier 2016 de 08h00 à 18h00.
- Le 19 novembre 2015 : pour réglementer la circulation des véhicules rue de Grass, 101 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'ouverture de voirie pour des travaux de raccordement en eau pour le compte de la SWDE, pour la période du jeudi 19 novembre 2015 de 07h00 au mercredi 25 novembre 2015 à 19h00.

- Le 19 novembre 2015 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue Saint-Donat, 20 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du mercredi 23 décembre 2015 de 08h00 à 18h00.
- Le 19 novembre 2015 : pour réglementer la circulation et le stationnement des véhicules rue Francq, en raison d'assurer le bon déroulement du placement d'une nacelle organisée par l'entreprise Traffic Signs, pour la période du jeudi 19 novembre 2015 de 07h00 à 19h00.
- Le 19 novembre 2015 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue des Blindés n°43 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de pose d'un conteneur dûment balisé et conforme à l'AM du 07 mai 1999 relatif à la signalisation des travaux et entraves à la circulation sur la voie publique et de stationnement de véhicules de chantier, pour la période du vendredi 20 novembre 2015 de 07h00 au jeudi 26 novembre 2015 à 19h00.
- Le 19 novembre 2015 : pour interdire le stationnement des véhicules devant l'entrepôt à la rue Zénobe Gramme, 2 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un concert, pour la période du vendredi 20 décembre 2015 de 08h00 au 21 décembre 2015 à 2h00.
- Le 19 novembre 2015 : pour réglementer la circulation et le stationnement des véhicules à Bonnert, rue du Vicinal 179 bloc A, ouverture en accotement du 19 novembre à 07h00 au 27 novembre 2015 à 20h00 et à Arlon, rue de Seyler, 16, ouverture de la voirie au 1<sup>er</sup> décembre 2015 à 07h00 au 10 décembre 2015 à 20h00, à Arlon, rue de Viville, 58 à la traversée de voirie du 30 novembre 2015 à 07h00 au 10 décembre 2015 à 20h00.
- Le 20 novembre 2015 : pour réglementer le stationnement des véhicules sur 11 mètres à l'avenue de Luxembourg au niveau du n° 22 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux intérieurs, pour la période du lundi 23 novembre 2015 de 08h00 à 18h00.
- Le 20 novembre 2015 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue de Neufchâteau entre le n° 104 et 12, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de pose de câble de la fibre optique sur façade pour la société VOO, pour la période du lundi 14 décembre 2015 de 07h00 au mercredi 17 décembre 2015 à 19h00 et rue Léon Castilhon entre le N° 7 et le n° 35 du lundi 14 décembre au mardi 15 décembre 2015.
- Le 20 novembre 2015 : pour réglementer la circulation des véhicules au carrefour de la rue Joseph Netzer et à l'avenue Jean-Baptiste Nothomb, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de jointoiement de bordures pour le compte de la Ville d'Arlon, pour la période du 23 novembre 2015 de 08h30 à 11h30.
- Le 20 novembre 2015 : pour réglementer le stationnement des véhicules et le chantier à l'avenue Nothomb, 77 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de démolition des annexes de ce bâtiment, pour la période du 30 novembre 2015 de 08h00 au 18 décembre 2015 à 19h00.
- Le 20 novembre 2015 : pour réglementer le stationnement des véhicules (2 emplacements) rue Léon Castilhon, 65 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du samedi 28 novembre 2015 de 07h00 à 20h00.
- Le 24 novembre 2015 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue Paul Reuter 49 (3 emplacements) à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de pose de béton avec camion pompe, pour la période du mercredi 25 novembre 2015 de 07h00 à 15h00.
- Le 24 novembre 2015 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue

de Sesselich, 129 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux avec pose d'une nacelle, pour la période du vendredi 04 décembre 2015 de 08h00 à 18h00.

- Le 24 novembre 2015 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue de Sesselich devant le numéro 16 et 18 (3 emplacements), en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de pose de 4 volets, pour la période du mercredi 25 novembre 2015 de 07h00 à 19h00.
- Le 24 novembre 2015 : pour réglementer la circulation et le stationnement des véhicules à la rue du Gazomètre, 17 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de rénovation réalisés par l'entreprise TERRA GAUME, pour le placement d'un conteneur dûment balisé et conforme à l'AM du 07 mai 1999 relatif à la signalisation des travaux et entraves à la circulation sur la voie publique et de stationnement de véhicules de chantier, pour la période du 24 novembre 2015 à 07h00 au 11 décembre 2015 à 18h00.
- Le 25 novembre 2015 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue Godefroid Kurth du n° 69 et au n° 73 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement avec placement d'un monte-charge, pour la période du jeudi 26 novembre 2015 de 12h00 à 19h00.
- Le 25 novembre 2015 : pour réglementer le stationnement des véhicules devant l'immeuble devant la rue J. Netzer, 23 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'entretien du nettoyage des vitres bâtiments rue Netzer, 23 à Arlon, pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2015 de 08h00 à 17h00.
- Le 25 novembre 2015 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules rue des Capucins, 21 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de toiture de pose d'une grue, pour la période du vendredi 27 novembre 2015 de 09h00 à 14h00.
- Le 25 novembre 2015 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules sur le parvis de l'église Saint-Martin à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une cérémonie funéraire pour la période du vendredi 27 novembre 2015 à 09h30 jusque 11h00.
- Le 25 novembre 2015 : pour réglementer le stationnement sur 5 emplacements devant l'Ancien Palais de Justice à proximité de l'entrée en raison d'assurer le bon déroulement de la soirée CCI Afterwork pour la période du jeudi 26 novembre 2015 de 14h00 jusque la fin de l'événement.
- Le 25 novembre 2015 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules Chemin des Mines, 23 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de raccordement électrique pour le compte d'Ores, pour la période du 03 décembre 2015 à 07h00 au 10 décembre 2015 à 18h00.
- Le 25 novembre 2015 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules rue du Moulin à huile, 32 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de raccordement au réseau de télédistribution pour le compte d'Ores, pour la période du 01 décembre 2015 à 07h00 et du 15 décembre 2015 à 19h00.
- Le 25 novembre 2015 : pour réglementer la circulation des véhicules venant de la rue de l'Hydrion vers le rond-point rue Zénobe Gramme (déviation sera faite à hauteur de la rue du Parc des Expositions à hauteur de la pizzeria feu de bois) à Arlon, en raison du bon déroulement des travaux d'extension du Colruyt, pour la période du 25 novembre 2015 à 18h00 au 27 novembre 2015 à 18h00.
- Le 25 novembre 2015 : pour réglementer le chantier à la rue Grass à Sterpenich (Decathlon) à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des

travaux pour le compte de Belgacom S.A. (un système de soufflage) pose un câble de fibre optique, dans des tuyaux existantes, sans ouverture de voirie, pour la période du 19 novembre 2015 à 07h00 au 25 novembre 2015 à 18h00.

- Le 25 novembre 2015 : pour réglementer la circulation des véhicules rue du Palais de Justice, 2 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux pour le compte d'Ores, pour la période du lundi 30 novembre 2015 à 07h00 au jeudi 03 décembre 2015 à 19h00.
- Le 25 novembre 2015 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules à la rue Saint-Dié à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des suites des travaux d'assainissement du réseau de gaz du site de l'ancienne gendarmerie pour le compte d'Ores, pour la période du 26 novembre 2015 à 07h00 au 12 décembre 2015 à 18h00.
- Le 26 novembre 2015 : pour réglementer la circulation des véhicules à la rue Albert Henckel, 22 à Sampont, en raison d'assurer le bon déroulement des suites des travaux de raccordement au réseau d'égouttage pour la période du 26 novembre 2015 à 07h00 au 27 novembre 2015 à 18h00.
- Le 26 novembre 2015 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue des Faubourgs, 75 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux organisés par BAV Legrand Vincent Société LGV, pour la période du lundi 30 novembre 2015 à 07h00 au samedi 05 décembre 2015 à 19h00.
- Le 26 novembre 2015 : pour réglementer la circulation des véhicules à la rue de l'Eglise, n°10 à Viville du lundi 30 novembre 2015 à 07h00 au vendredi 04 décembre 2015 à 19h00, Am Eck n°15a à Arlon du mercredi 02 décembre 2015 à 07h00 au mercredi 09 décembre 2015 à 19h00, rue du Musée n°35 à Arlon, du vendredi 04 décembre 2015 au vendredi 11 décembre 2015 à 19h00, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'ouverture de voirie pour des travaux de raccordement en eau pour le compte de la SWDE.
- Le 01 décembre 2015 : pour réglementer le chantier à la rue Paul Reuter, du n° 49 au n° 51 en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de placement d'un conteneur dûment balisé et conforme à l'A.M. du 07 mai 1999 relatif à la signalisation des travaux et entraves à la circulation sur la voie publique et de stationnement de véhicules de chantier, pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2015 de 07h00 jusqu'au 17 décembre 2015 à 19h00.
- Le 01 décembre 2015 : pour réglementer le stationnement des véhicules le long du Palais du Gouverneur pour le stationnement d'un car en raison d'assurer le bon déroulement du stationnement d'un car, pour la période du jeudi 03 décembre 2015 de 05h30 à 06h15 (matin).
- Le 01 décembre 2015 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue du Marché au Beurre au niveau du n°25 au n°17 (3 emplacements) à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux pour le remplacement de châssis, pour la période du mercredi 02 décembre 2015 de 07 heures à 18h00.
- Le 01 décembre 2015 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue de la Synagogue au niveau du n°13 et n°15 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux organisés par la menuiserie BRIX, pour la période du mercredi 02 décembre 2015.
- Le 01 décembre 2015 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue de la Poste n°17 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de rénovation de revêtement se dol pour la période du mercredi 02 décembre 2015 à 08h00 au vendredi 11 décembre 2015 à 18h00 (interruption samedi et dimanche).
- Le 02 décembre 2015 : pour réglementer le stationnement d'une camionnette

Grand-Rue, 9 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison et installation de chaudières, pour la période du 03 décembre 2015 de 08h00 au 11 décembre 2015 à 19h00 (et ce de façon intermittente).

- Le 02 décembre 2015 : pour régler le stationnement des véhicules à la rue des Framboisiers, 2 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du samedi 05 décembre 2015 de 08h00 à 18h00.
- Le 02 décembre 2015 : pour régler la circulation et le stationnement des véhicules à la rue du Bastion et rue du Marquisat à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison ponctuelle de matériaux pour la construction d'un immeuble pour le compte de Monsieur Luc BODART, pour la période du 03 décembre 2015 à 07h00 au 31 décembre 2015 à 18h00.
- Le 02 décembre 2015 : pour régler le stationnement des véhicules pour le stationnement d'un camion et d'un élévateur rue Etienne Lenoir au niveau du n°13 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du samedi 19 décembre 2015 de 08h00 à 18h00.

#### **8. ADMINISTRATION GENERALE : Rapport sur l'administration et la situation des affaires de la Ville pour l'année 2014.**

Monsieur MAGNUS demande s'il y a des questions sur le document informatif qui a été remis et qui reprend toutes les modifications qui ont été faites dans le personnel durant l'année, comme les nominations qui ont été acceptées par le Conseil communal dans la partie huis clos.

Il précise qu'il s'agit plutôt d'une information et non pas d'un vote.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, prend acte.

#### **9. TRAVAUX COMMUNAUX : En présence de l'auteur de projet, Monsieur J. GASCARD des Services Provinciaux Techniques : Réhabilitation du revêtement hydrocarboné de la rue de la Platinerie à Bonnert. Approbation des conditions et du mode de passation du marché.**

\*\*\*\*\*

Monsieur J.GASCARD, Auteur de projet des Services Provinciaux Techniques et Commissaire-Voyer, entre en séance.

\*\*\*\*\*

Monsieur BALON explique que la rue de la Platinerie est celle qui relie le village de Bonnert à la frontière Grand-ducale d'une part et d'autre part au village de Tontelange. Il informe qu'il a été décidé par le Collège de rénover cette voirie qui n'est pas du tout en bon état, et que ce chantier se fera avec un chantier conjoint émanant de la commune d'Attert, pour sa prolongation de la rue de la Platinerie vers le terrain de football de Tontelange et donc vers le village de Tontelange. Il présente Monsieur GASCARD qui est Commissaire Voyer, qui travaille aux Services Techniques Provinciaux, et qui est l'auteur de projet. Il précise qu'il s'agit d'un projet d'ensemble et qu'on va essayer de réaliser ce projet sur le premier semestre 2016 car tout est mis en œuvre auprès des pouvoirs subsidiant pour que la deuxième phase de la rue d Maitrank soit mise en œuvre au cours du deuxième semestre 2016, car sinon les habitants de Bonnert auront quelques difficultés à sortir de leur village. Il cède la parole à Monsieur GASCARD.

Monsieur GASCARD explique qu'il s'agit en effet d'un projet de réfection des rues du Brûlis et de la Platinerie à Bonnert et Tontelange, et que c'est un projet conjoint parce qu'Arlon et Attert ont eu l'idée au même moment de faire cette voirie-là. Il signale que la première partie qui part

de Tontelange jusqu'au Cimetière a déjà été refaite par Attert il y a quelques années et que la deuxième phase vient d'être relancée, donc c'est une bonne opportunité de faire un projet conjoint. Il dit qu'en ce qui concerne la commune d'Arlon, on a 1500 mètres de voiries qui partent de Bonnert jusqu'à la route régionale qui mène au Pall Center à OBERPALLEN. Il signale que la voirie est dans un très mauvais état, partiellement dégradé et peu déformée, donc elle est restée relativement stable au niveau de son profil, mais par contre est très faïencée et quelques nids de poule se sont formés à quelques endroits. Il informe que quelques sondages ont été réalisés avec les services communaux, et explique en s'aidant de photos : « On voit un revêtement de 4cm d'hydrocarboné, ce qui est très faible et en-dessous la fondation existante fait 30 à 40cm, ce qui est trop peu au vu du trafic présent sur cette voirie. Nous avons décidé de rehausser la voirie d'une vingtaine de centimètres, dont 10cm de fondation de type 1A, c'est-à-dire enrichie en ciment et 10 cm d'hydrocarboné en deux couches cette fois-ci. Pour ne pas devoir évacuer de matériaux, on pioche et malaxe le revêtement existant pour pouvoir l'incorporer à la fondation en place et la renforcer. Ce qui fait qu'on arrive à un coffrage complet de 60 centimètres, ce qui est beaucoup plus dans les normes et qui correspond aux besoins de ce type de voiries de trafic. Il y avait aussi une demande complexe, c'est-à-dire qu'il fallait à la fois s'assurer que les automobilistes qui se croisent ne mordent pas en accotement car actuellement la voirie est très étroite, et en même temps éviter que cela ne devienne une autoroute, et que ce ne soit dangereux pour l'automobiliste car augmenter la vitesse ne résous pas le problème. On a placé des bandes de contrebutage de 30 cm de chaque côté de la voirie, ce qui permet de l'étendre de 60cm pour arriver à un gabarit de 5 mètres ce qui est tout-à-fait standard pour ce genre de voirie tout en gardant une largeur de revêtement hydrocarboné de noir qui reste à 4m50, 4m40, donc l'impression de largeur reste la même mais en cas de croisement les automobilistes ont la largeur suffisante pour se croiser. Entre le carrefour qui se trouve ici et la Platinerie, (il s'aide de la photo) et montre la limite de la Commune d'Arlon, on est obligé de passer à des bordures un peu moins larges de 15 cm car les obstacles naturels, comme les arbres et les clôtures ne permettent pas d'élargir plus que cela la voirie. Depuis Bonnert jusqu'ici un peu avant le Scherbach, (il s'aide de la photo), on a placé un fossé un béton coulé en place afin de récolter les eaux de ruissellement. Il y a quelques années il y a eu un cratère qui s'est formé en sortant de Bonnert sur la gauche dû au ruissellement et il s'agit d'un sol sableux donc en cas de grosses averses il y a un risque que le sable se fasse laver par les pluies. Il dit qu'en mettant un fossé en béton on peut récolter les eaux sans risque d'avoir des érosions du sol. Un problème qui était présent aussi c'est que les traversées de voirie étaient remplies de feuilles bouchés car c'est bordé d'arbres des deux côtés et pour éviter ces problèmes on a placé des dégrilleurs avant les deux traversées, il s'agit de grilles en métal amovibles avec des lames métalliques parallèles pour permettre aux ouvriers communaux de venir ramasser les feuilles deux à trois fois l'an et ainsi s'assurer d'une bonne évacuation des eaux en traversée de voirie. La dernière chose que l'on fait aussi c'est la réparation des ouvrages d'art, principalement la chute qui se trouve ici, (il s'aide toujours de photos), c'est un peu plus loin que la sortie de Bonnert à une centaine de mètres : il s'agit d'un parapet qui a été percuté par un véhicule et un morceau du mur est tombé dans le fond de la chute et il y en a un autre qui est fort instable. On démonte toute la partie qui est instable pour maçonner le mur à l'identique afin de récupérer un élément de sécurité complet. Le montant TVA comprise pour la partie d'Arlon se monte à 599.911,71 euros et la part d'Attert à 152.039,53 euros et au total 751.951,23 euros TVAC. L'idée du projet conjoint a deux avantages, premièrement étant donné que les ordres de commencer devaient se donner plus ou moins en même temps, on évite d'avoir deux entrepreneurs qui se marchent sur les pieds, et l'autre avantage c'est qu'on fait des économies d'échelles puisque en augmentant le montant total les entrepreneurs sont plus intéressés par le marché et cela fait baisser le prix unitaire. »

Monsieur BALON ajoute que chaque commune reste maître d'ouvrage pour sa partie.

Monsieur GAUDRON demande si pour la répartition entre Arlon et Attert cela se fait en mètre de voirie ou autre.

Monsieur GASCARD répond que c'est deux mètres séparés en deux sections et que c'est comme si chacun avait son projet, et que si il y avait des adjonctions qui devaient être faites ce serait chacun qui paierait ses rajoutes. Il dit que la facturation est séparée, que c'est vraiment indépendant et que c'est uniquement le marché qui est passé avec un seul entrepreneur.

Monsieur SAINLEZ demande si c'est bien à partir de la sortie de Bonnert que les travaux se feront et non pas sur toute la rue de la Platinerie.

Monsieur BALON répond qu'en 2002-2003, on a refait tout le centre du village de Bonnert jusqu'un peu avant chez Monsieur l'architecte FELLIN. Il précise que c'est à partir de cet endroit-là que commence le chantier.

Monsieur SAINLEZ demande quand on commence la rue du Vicinal comme la deuxième partie de la rue du Maitrank a lieu en 2016.

Monsieur BALON répond que la deuxième partie de la rue du Maitrank devrait être au deuxième semestre 2016 et donc premier semestre 2017. Il dit que les études pour la rue du Vicinal ont déjà commencé depuis deux ou trois ans et qu'on n'a pas été plus loin qu'un avant-projet, puisque entretemps dans le cadre d'un programme triennal on a obtenu les subsides pour la rue du Maitrank. Il explique que si on a commencé par la rue du Maitrank plutôt que par la rue du Vicinal, c'est parce que la première partie de la rue du Maitrank, toutes les eaux de ruissellement reprenaient la rue de Diekirch et la rue des Deux Luxembourg, et qu'on a voté le projet il y a deux Conseil communaux car il y avait de gros problèmes d'eau au bout de la rue de Bastogne et de la rue des Deux Luxembourg. Il dit qu'en faisant la première partie de la rue du Maitrank on a pu dévier une partie des eaux de ruissellement pour les amener directement dans les ruisseaux du Wäschbour, en passant le long du tennis. Il dit que c'est pour cette raison qu'on a commencé par la rue du Maitrank. Il aborde la rue de la Platinerie en disant que le reste du village de Bonnert a déjà été fait, notamment la liaison vers la rue des Quatre-Vents, et qu'on terminera donc par la rue du Vicinal où le bout et le début de la rue du Vicinal ont été faits. Il dit qu'ensuite Bonnert ce sera fini et qu'on avance.

Monsieur SCHUSTER se réjouit en tant que cycliste de voir cette route terminée. Il trouve que cette route est relativement dangereuse et pense que Monsieur le Commissaire Voyer a bien fait de mettre des bordures tout le long de ces routes pour contenir la partie hydrocarbonée, car il y a pas mal de routes communales où les bordures s'effondrent. Il se réjouit de voir cette route terminée et espère que l'Echevin de la mobilité mettra des petits vélos sur toute la montée.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents ;

DECIDE :

Article 1er : D'approuver la Convention de marché conjoint entre la Ville d'Arlon et la Commune d'Attert pour la « Réfection des rues de la Platinerie et du Brûlis ».

Article 2 : D'approuver le cahier des charges N° 2015-236 (MT-AO/15-1148) et le montant estimé du marché "Réfection des rues de la Platinerie et du Brûlis", établis par l'auteur de projet, les Services Provinciaux Techniques, Chaussée d'Houffalize, 1B à 6600 BASTOGNE. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant global estimé s'élève à 621.454,80 € hors TVA ou 751.960,31 € 21% TVA comprise.

Article 3 : De choisir l'adjudication ouverte comme mode de passation du marché et de choisir les critères de sélection qualitative tels que décrits ci-dessus.

Article 4 : De financer la dépense à charge de la Ville d'Arlon, estimée à 599.911,71 € 21% TVA comprise, par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2015, article 421/731-60/20154006.

\*\*\*\*\*

Monsieur J.GASCARD, Auteur de projet des Services Provinciaux Techniques et Commissaire-Voyer, sort de séance.

\*\*\*\*\*

**10. TRAVAUX COMMUNAUX : En présence de l'auteur de projet, Monsieur F. D'HOEDT du bureau GNI Consulting. Marché de travaux : Travaux de remplacement des réseaux divers et d'égouttage sur le site de l'Ancienne Caserne Callemeyn. Approbation des conditions et du mode de passation.**

\*\*\*\*\*

Monsieur F.D'HOEDT, Auteur de projet, du bureau GNI CONSULTING, entre en séance.

\*\*\*\*\*

Monsieur MAGNUS précise que c'est important et que c'est un engagement que nous avons vis-à-vis de la société SERMILUX mais que tout cela ne va pas encore diriger les égouts vers un autre endroit tel que c'est peut-être prévu à l'avenir.

Monsieur BALON explique que lorsque la société SERMILUX est devenue propriétaire du site Callemeyn, la ville d'Arlon à l'époque s'était engagée à faire une voirie de contournement et à rénover le parade ground, et qu'à part un petit problème de réception provisoire c'est fait. Il dit que tant dans le vieux Callemeyn que dans le nouveau Callemeyn, il fallait mettre en œuvre tout ce qui était réseau d'égouttage et amener les impétrants que ce soit l'électricité, l'eau ou le gaz jusqu'à proximité des bâtiments. Il dit que tout cela est en voie d'achèvement, que la ville d'Arlon avait en son temps prévu un budget de 2.500.000 euros, à augmenter si on obtenait les subsides, ce qui a été fait dans le cadre de la rénovation (1.250.000 euros), ce qui fait un total de 3.750.000 euros. Il ajoute que ceci est sans doute la dernière phase des travaux à prendre en charge par la Ville d'Arlon dans le cadre du site Callemeyn. Il informe que Monsieur D'HOEDT a été désigné depuis très longtemps pour ce projet, et y travaille petit à petit puisqu'on arrive à une des phases finales.

Monsieur D'HOEDT explique qu'il s'agit de raccorder les douze bâtiments de la partie la plus ancienne de la Caserne, (il la situe à l'aide d'une photo), bâtiments qui ont déjà été réalisés et rénovés. Il dit que maintenant le chantier est en cours de rénovation et qu'un seul bâtiment est déjà occupé par HENALUX et que les autres sont en cours de transformation pour l'instant. Il précise que cette partie de la Caserne se situe le long de l'avenue du Dixième de Ligne, et longe aussi la rue des Espagnols. Il explique tout cela à l'aide de photos : « la vue de l'intérieur de Callemeyn du bâtiment 5A qui longe l'avenue du Dixième de ligne et la deuxième vue représente le bâtiment 5A mais vu du côté après le Dixième de Ligne. La troisième vue représente l'ancien bâtiment 5K qui a été démoli et qui est actuellement en cours de reconstruction ». Il montre une vue d'ensemble du projet de raccordement et explique que sur le plan d'aménagement on voit que sur les douze bâtiments cinq des bâtiments sont à proximité d'une voirie existante, c'est-à-dire de la rue du Dixième de Ligne et de la rue des Espagnols. Il dit que les sept autres sont enclavés et que dès lors il y a lieu de recréer un nouveau réseau qui va rentrer à l'intérieur de l'ancienne Caserne par le porche du bâtiment 5A et qui se scinde en deux avec une partie qui ira à gauche et une autre à droite de

l'ancienne chapelle. Il informe que les réseaux basse tension Télédistribution et Belgacom sont à renforcer aussi dans la rue du Dixième de Ligne, et que c'est pour cette raison qu'on repartira de la nouvelle cabine haute tension pour longer dans le trottoir tout le bâtiment 5A pour se retrouver jusqu'à l'extrémité au croisement de la rue des Espagnols. Il dit que certains des douze bâtiments ont pu être regroupés pour limiter les raccordements et que les bâtiments à proximité des voiries existantes ont pu être raccordés pour certains réseaux directement sur les réseaux existants. Il montre sur un tableau les différents regroupements et les différents types de raccordements. Il donne l'exemple du bâtiment HENNALUX qui n'a pas de raccordement au gaz basse tension télédistribution - télécom parce qu'il est directement raccordé au bâtiment principal d'ENNALUX. Il dit qu'il y a aussi les bâtiments 7A et 7B qui longent le long de l'avenue du Dixième de Ligne et qui seront raccordés au 5A. Il dit qu'il s'agit d'un tableau récapitulatif de tous ces raccordements. Il explique que d'un point de vue construction et dans un souci de rationalisation, on va utiliser et regrouper tous ces réseaux dans une tranchée commune avec les égouts qui se trouvent en profondeur. Il dit qu'ensuite on retrouve la distribution d'eau, de gaz, Belgacom, la basse tension et la télédistribution. Il ajoute que d'un point de vue budgétaire, on peut ventiler les travaux en trois grandes lignes, d'abord la tranchée commune qui constitue les travaux de génie civil, ensuite les travaux d'égouttage qui sont assez importants puisqu'ils représentent 181.000 euros et il reste quatre postes qui correspondent aux travaux des opérateurs, les distributeurs d'énergie, d'eau et de télédistribution. Il précise que la totalité du montant des travaux estimés est de 375.000 euros, auxquels il faut rajouter la TVA pour arriver à 454.000 euros.

Il ajoute que ce serait des travaux à ranger dans la catégorie C donc la catégorie des entrepreneurs généraux de voirie, classe 3 parce que le montant est inférieur à 500.000 euros, et que le délai octroyé pour la réalisation de ces travaux serait de 90 jours ouvrables.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents ;

DECIDE :

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N°2004-205 (MT-AO/15-1157) et le montant estimé du marché "Travaux de remplacement des réseaux divers et d'égouttage sur le site de l'Ancienne Caserne Callemeyn", établis par l'auteur de projet, GNI CONSULTING, Rue Porte Neuve, 40 à 6700 ARLON. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 295.323,00 € hors TVA ou 357.340,83 € 21% TVA comprise.

Article 2 : De choisir l'adjudication ouverte comme mode de passation du marché et de choisir les critères de sélection qualitative tels que mentionnés ci-dessus.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 877/731-60/20168003.

\*\*\*\*\*

Monsieur F.D'HOEDT, Auteur de projet, du bureau GNI CONSULTING, sort de séance.

\*\*\*\*\*

#### **11. CPAS : Démission d'un membre du Conseil de l'Action Sociale.**

Monsieur MAGNUS fait part de la démission d'un membre du Conseil de l'Action sociale, Madame Nathalie MISSON-DE JAMBLINNE, et la remercie pour le travail merveilleux qui a été accompli au sein du Conseil de l'Action Sociale. Il cède la parole à Monsieur le Chef de Groupe Bernard DAXHELET.

M.DAXHELET présente la démission de Madame Nathalie MISSION au sein du Conseil de l'Action Sociale. Il dit qu'elle est maman de six enfants, et qu'elle s'est investie socialement dans la vie, étant graduée en logopédie et en psychologie et sciences d'éducation. Il ajoute qu'elle a été membre du Conseil du CPAS depuis neuf ans et qu'elle a aussi été vice-présidente de l'asbl Nos Logis. Il précise qu'elle s'est également bien investie dans les restos du cœur. Il dit qu'elle est actuellement présidente du Comité des parents de l'école de Fouches et cela depuis plus de dix ans. Il tient à la remercier car c'est uneoureuse de la nature, et qu'elle s'épanouit également à vélo.

L'assemblée applaudit Madame Nathalie MISSION-DE JAMBLINNE.

Madame NEUBERG ajoute qu'elle a déjà eu l'occasion de la remercier lors du dernier Conseil du CPAS et qu'elle a vraiment apprécié de travailler avec elle car c'est quelqu'un de très constructif. Elle souhaite également la bienvenue à Madame GILLET qui va prêter serment et espère qu'elle s'épanouira au CPAS car il y a beaucoup de choses à faire.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents prend acte de la démission de Madame Nathalie MISSION-DE-JAMBLINNE.

## **12. CPAS : Installation et prestation de serment.**

Monsieur MAGNUS demande à Madame Nadia GILLET de venir devant Madame la Présidente du CPAS et devant lui-même pour prêter serment.

Madame GILLET prête le serment suivant : « Je jure de m'acquitter fidèlement des devoirs de ma charge ».

Monsieur MAGNUS remercie Madame GILLET et lui souhaite bonne chance dans cette magnifique fonction de Conseiller CPAS.

M.DAXHELET, Chef de groupe rajoute qu'il est très heureux que Madame Nadia GILLET ai accepté cette mission car il a déjà eu l'occasion de la côtoyer énormément au Complexe sportif de la Spetz, et dit qu'elle s'est vraiment très impliquée au niveau du Conseil d'Administration. Il pense qu'une activité sociale sera parfaite par rapport à son métier, en sachant qu'elle est infirmière et qu'elle travaille dans le service des soins intensifs des CHL depuis de nombreuses années. Il dit qu'elle est originaire de Paliseul et qu'elle est également impliquée dans des Commissions de parents dans des écoles. Il précise aussi que de 1998 jusqu'en 2010, elle était membre du Conseil d'administration des mutualités chrétiennes. Il ajoute que ses passions ce sont des débats d'idées, des rencontres, des ballades en forêt et les vieilles pierres. Il lui souhaite la bienvenue parmi eux.

L'assemblée applaudit Madame GILLET.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents ;

DECIDE :

D'accepter la démission de Madame Nathalie MISSION-DE-JAMBLINNE en sa qualité de membre du Conseil de l'Action Sociale ;

De désigner Madame Nadia GILLET en qualité de membre du Conseil de l'Action Sociale.

## **13. CPAS : Modification budgétaires n°2 (service ordinaire et extraordinaire) pour l'exercice 2015.**

Madame NEUBERG précise qu'il s'agit ici d'ajustements et de régularisations du crédit pour terminer l'année.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents ;

DECIDE :

D'approuver la délibération du CPAS du 25 novembre 2015 relative aux modifications budgétaires n°2 aux services ordinaire et extraordinaire du CPAS pour l'exercice 2015.

#### **14. CPAS : Budget de l'exercice 2016.**

Madame NEUBERG présente les missions du CPAS ainsi que les moyens qu'ils vont se donner pour l'année prochaine pour mener à bien leurs missions. Elle dit que le leitmotiv pour l'année 2014 c'était la continuité dans l'action, celui de 2015 c'était oser innover rassembler, et cette année c'est la diversification pour une diversité de population. Elle rappelle également la diversification de leurs services, et met l'accent plus particulièrement sur les travaux de la phase 3 de la Résidence de la Knipchen, dont on voit chaque jour un peu plus l'évolution, voire la finalisation. Elle dit que outre cet aspect la diversification doit également se trouver au sein des services d'un CPAS, qui doit pouvoir s'adresser à tous tant à une personne en insertion sociale, qu'à un étudiant suivi par leur service, ou l'un de leur bénéficiaires par exemple sous contrat 'article 60', et précise que ce ne sont que des exemples. Elle souligne que le CPAS s'adresse à tout un chacun, mais que chaque jour le service social est confronté à de nouvelles missions, de nouvelles situations sociales qui sont toutes différentes et auxquelles il faut faire face. Elle dit que l'actualité relaye l'inquiétude des nombreux CPAS concernant leurs missions actuelles et les missions à venir. Elle ajoute que le propre d'un CPAS est sa capacité à évoluer et à s'adapter, ce qui n'est pas toujours facile pour une administration, mais elle pense que le CPAS d'Arlon n'a jamais jusqu'à ce jour eu à démeriter. Elle explique que la diversification pour une diversité de population c'est au travers de ce nouvel enjeu qu'elle souhaite dresser les grandes lignes de ce budget de l'Action sociale pour l'année 2016. Elle resitue le contexte de l'élaboration d'un budget, à savoir les circulaires budgétaires, elle rappelle que ceux-ci ne viennent pas impacter le quota de la ville. Elle ajoute qu'au niveau des exclusions des allocations de chômage l'année dernière il y avait le fer de lance de ce budget, le CPAS d'Arlon n'a pas connu le boum qui était prévu à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015, à savoir la prise en charge des personnes exclues des allocations de chômage. Elle dit qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2015 l'ONEM nous avait évoqué un nombre de 75 personnes qui allaient pousser davantage les portes du CPAS d'Arlon, nombre qui allait évidemment augmenter de mois en mois, mais elle dit qu'ils étaient préparés à cela. Elle ajoute qu'aujourd'hui et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, le CPAS a accompagné 88 personnes ou familles supplémentaires suite aux sanctions et exclusions du chômage, en ayant 7 sanctions de moins de 4 mois, 25 sanctions de 4 mois et plus, et 56 sanctions définitives. Elle donne l'information qu'en 2013 le chiffre était de 89 et en 2014 de 93 et estime qu'on reste encore dans une certaine stabilité. Elle dit qu'aux 88 personnes s'ajoute encore 15 personnes supplémentaires suite aux fins de droit aux allocations d'attente après trois ans et 7 personnes dues à un report de six mois en stage d'attente. Elle signale que face à ce constat, nous sommes en droit de nous poser la question suivante « Où et dans quelles conditions vivent ces personnes qu'on qualifierait disparues des listings de l'ONEM aujourd'hui ? ». Elle dit que nous avons l'intention de rester très attentifs à toutes les politiques qui seront menées à tous les niveaux de pouvoir car d'une manière ou d'une autre elles auront une influence et une conséquence sur le travail et le financement des CPAS. Elle donne les grandes lignes du budget : « Ce budget est un budget prévisionnel à double titre. Nous ferons face aux nouvelles missions qui pourraient nous être attribuées durant l'année 2016 et nous nous sommes projetés dans l'avenir afin d'évaluer le budget à consacrer à ces trois nouveaux services

qui verront le jour au sein de la Résidence de la Knipchen. Le montant du budget du CPAS pour 2016 s'élève à 14.212.156 euros, et un accord a été formulé sur ce montant en concertation Ville/CPAS au 26 octobre dernier. Ce budget a déjà été voté à l'unanimité au Conseil de l'Action sociale du 25 novembre 2015. L'intervention communale a été plafonnée à 1% et est de 3.355.950 euros, donc 1% d'augmentation supplémentaire qui correspond à 33.000 euros, et ce budget s'équilibrera grâce à un boni présumé au compte 2015 de 317.535 euros. En comparaison avec le budget 2015, il y a quelques slides informatifs où on voit l'évolution de la dotation communale au CPAS par rapport aux budgets communaux wallons mais nous n'avons les chiffres que jusqu'en 2014, c'est-à-dire 113,69 euros par habitant d'ARLON. La répartition du budget, on sait que les frais de personnel sont les plus gros frais inhérents à une institution. Les salaires et allocations de pension du personnel représentent une part importante dans ce budget mais un salaire avant d'être un coût, c'est aussi le revenu dont dispose les personnes pour faire vivre également notre économie locale. Le CPAS est un service public qui emploie à ce jour 188 personnes dont 50 personnes sont sous contrat 'article 60'. Nous considérons et nous remarquons une augmentation de 1,03 % dans les dépenses du personnel et qui représente un coût de 69.000 euros. Suite à la nomination future de 5 agents pour 2016, une régularisation des traitements suite à la réforme des grades légaux. Des engagements en lien avec la révision du cadre du CPAS que l'on a voté il y a quelques semaines ici-même. Au niveau des dépenses de fonctionnement, il y a une légère augmentation de 2,77%, ce sont surtout des crédits relatifs aux assurances qui augmentent pour l'assurance incendie vu la nouvelle destination de l'aile phase 3, mais également les assurances 'accidents de travail' puisque nous avons redonné un coup de rage au niveau de la mise à disposition des 'article 60', et c'est la raison pour laquelle nous avons aussi une reconnaissance des accidents de travail, d'où le fait que nous avons donc investi dans des assurances. La régularisation des frais de correspondance, le plan de guidance énergétique, le 16 septembre prochain nous organiserons également le SOLIDARLON 2016, c'est aussi un budget qui revient tous les deux ans de l'ordre de 15.000 euros. Une augmentation de l'aide sociale pour les primes de l'installation, nous sommes face à un constat car ce sont des demandes qui sont inhérentes et nous avons déjà eu en modifications budgétaires augmenter ce crédit et nous le feront encore en 2016. La prise en charge des frais de gestion quotidienne des enfants du Pre en Bulles, cela va de soi. Il est à noter également que nous avons sorti du budget les réductions, donc le crédit qui était relatif aux réductions que nous octroyons aux Arlonais qui rentrent à la Résidence de la Knipchen ; l'année dernière il était de l'ordre de 177.000 euros et cette année il y a eu malheureusement quelques décès et nous ne sommes plus qu'à 150.000 euros de réduction accordé aux Arlonais. Au niveau des dépenses de transfert, une diminution de 1,99 % au total qui s'explique par la participation du CPAS au groupe Action Surendettement et non plus via une session de point APE mais via un montant défini en fonction du nombre d'habitants à la commune. Le paiement direct des frais d'hospitalisation pour les personnes d'origine étrangère qui se fait aujourd'hui via Mediprima. La diminution des subsides du fonds de participation et d'action sociale, ce qui est une mauvaise surprise ainsi que la diminution du fonds Energie, nous avons été prévenus il y a quelques jours que ces subsides allaient diminuer de l'ordre de 20%. Il est à noter également que la dépense relative aux revenus d'intégration sociale a été maintenue au même niveau qu'au budget 2015, donc entre le budget 2014 et le budget 2015, nous avons augmenté de 700.000 euros ce crédit en vue de pallier aux exclusions du chômage, étant donné que nous n'avons pas eu cette demande mais que nous ferons sans doute face à d'autres nouvelles missions dans le courant de l'année 2016, nous avons maintenu ce crédit de 2.700.000 euros. Au niveau des dépenses de dettes, une augmentation de 3,60 % qui est due au remboursement des emprunts qu'ils soient à charge du CPAS ou à charge de l'autorité supérieure, les travaux ont un coût qu'il faut honorer. Au niveau du revenu de l'intégration sociale, on maintient les 2.700.000 euros, on augmente les primes d'installation, les frais médicaux pour les personnes d'origine étrangère diminuent de 30.000 euros et les frais d'hébergement en maison de repos nous les augmentons également à 10.000 euros. En récapitulatif, le CPAS emploie aujourd'hui 188

personnes avec de nouveau une recrudescence dans les contrats de mise à disposition des 'article 60'. Le service social a un chiffre important de 387 dossiers d'aides mensuelles qui ont été traités actuellement, et lors de Conseil communaux précédents, on avait déjà parlé que parmi ces 387 personnes, il y a 96 jeunes entre 18 et 24 ans, et qu'ils seront également notre priorité pendant l'année 2016. 64 dossiers sur le fond Energie, 150 dossiers mazout et 65 dossiers de médiation de dettes, prouvent que les missions du CPAS sont relativement diversifiées et qu'il y a un réel besoin à ce niveau-là. Au niveau de la Résidence de la Knipchen, il y a une bonne nouvelle cette semaine, les 5 lits de courts séjours seront intégrés dans le budget de la Résidence et au niveau du budget en lui-même ils ne font pas partie d'une catégorie à part, ils sont directement intégrés. La maison de repos est agréée pour 97 résidents qui jusqu'à aujourd'hui se compose de 53 lits MR et 44 lits MRS, le Ministre PREVOT nous a informé la semaine dernière que nous obtenions la requalification de 3 lits MR en MRS, donc nous allons passer de 50 lits MR à 47 lits MRS, ce qui nous permettra un meilleur financement de l'INAMI, une meilleure coordination également de nos résidents et un engagement également d'une seconde infirmière en chef. Voilà les nouveaux services, dans la part du budget, ceux-ci ne représentent pas des pourcentages excessivement élevés, cependant il faut savoir que nous partons sur un budget où on démarre de zéro, nous avons fait des analyses sur un taux d'occupation et avons regardé les prix qui étaient pratiqués dans d'autres institutions, ici il fallait définir un budget et c'est une prévision et sans doute que ces budgets seront réadaptés en fonction des moyens et des demandes ». Elle montre à l'aide de plans les aménagements et ce à quoi vont ressembler les appartements des Résidence Service, il s'agit d'une pièce centrale où se trouveront le salon et la kitchenette, une salle de bain et une chambre, ce sont des appartements entre 45 et 60 m<sup>2</sup> maximum. Elle ajoute que les travaux avancent excessivement bien. Elle poursuit : « Au niveau du Pre en Bulles, 16 agents agréés pour 17 jeunes par la Fédération Wallonie Bruxelles, au niveau des servies des repas à domicile, depuis le 1<sup>er</sup> janvier nous avons déjà livré 37.465 repas et au niveau de l'Arlonette nous sommes toujours à 7.000 heures de repassage par an et plus ou moins 20 tonnes de linge repassé. En ce qui concerne l'analyse de la dette du CPAS et des emprunts, pour le budget 2016, la charge de la dette s'élèvera à plus de 800.000 euros et 45 pour des emprunts relatifs aux travaux de la Résidence de la Knipchen, 31 à charge de l'autorité subsidiante de la Région Wallonne et 24 % qui sont des plus petits emprunts qui sont contractés pour subvenir uniquement aux besoins en mobiliers et d'autres fournitures des aménagements ».

Madame NEUBERG passe ensuite à l'extraordinaire et dit que les investissements se font uniquement sur fonds propres. Elle explique qu'ils vont bénéficier également de la liquidation du fond Hamélius. Elle rappelle que la famille Hamélius avait fait un legs important en 1920 au CPAS, ce legs a été valorisé durant de nombreuses années et aujourd'hui il reste un peu plus de 61.000 euros qui seront liquidés et consacrés uniquement à l'ameublement et aux fournitures des appartements des résidences services du centre d'accueil de jour, et des lits courts séjours. Elle ajoute que le chauffage au gaz va être installé au Pre en Bulles et que pour l'Arlonette on continue à entretenir notre matériel avec l'achat de nouvelles machines et matériel d'équipement. Elle annonce que les défis de 2016 seront la résidence de la Knipchen dont la phase trois des travaux prendra fin au mois de mars ; dix appartements de résidence service (cinq places de courts séjours et dix places en centre d'accueil de jour), mais aussi une nouvelle cuisine qui est déjà fonctionnelle et qui le sera encore d'avantage dans les prochaines semaines. Elle précise que cela permettra une facilité au niveau de l'organisation du travail au sein de la résidence mais également une amélioration dans la confection des repas à domicile. Au niveau des lits courts séjours elle explique que ces lits sont destinés aux personnes âgées en période de revalidation ou de récupération après une hospitalisation, ou à des personnes âgées dont la famille ou les aidants proches ont besoin d'une période de répit ; elle ajoute que les cinq places de lits courts séjours seront intégrées au sein de la résidence et que le budget est intégré. Elle annonce que le prix de l'hébergement en lits courts séjours est fixé à soixante-cinq euros par jour. Tout ce qui est boissons, prescriptions, frais

pharmaceutiques, entretien du linge seront facturés au prix du fournisseur. Pour le centre d'accueil de jour elle explique que c'est une partie de bâtiment situé au sein ou en liaison avec une maison de repos, ou maison de repos et soins. Des résidents y sont accueillis pour la journée, ils bénéficient de soins familiaux et ménagers et au besoin d'une prise en charge thérapeutique et sociale. Elle ajoute que le centre d'accueil de jour peut également être une solution pour briser l'isolement des personnes âgées en venant y passer un peu de temps, rencontrer d'autres personnes et pourquoi pas pratiquer quelques activités. Sur base de ces prévisions quant au taux d'occupation elle annonce qu'il a été prévu un budget de 57.410 euros. Elle ajoute que quatre mi-temps vont être engagés : deux aides soignantes, un accompagnateur de vie et un éducateur qui se chargera de mener à bien les diverses activités et animations. Elle poursuit en annonçant les tarifs : pour centre d'accueil de jour vingt-trois euros pour la journée complète (repas chaud de midi compris), quinze euros pour la demi-journée. Il est proposé également un tarif pour les personnes désirant prendre un petit-déjeuner, voir un souper mais seul un repas chaud à midi est obligatoire. Elle explique ensuite que les appartements de résidence service sont destinés à des personnes valides ou faiblement dépendantes, elle répond au besoin de vivre en autonomie tout en bénéficiant d'un encadrement sécurisant. Elle ajoute que cette structure est une sorte d'étape entre le domicile et la maison de repos. Sur base d'une projection quant au taux d'occupation elle annonce que le budget est de 88.143 euros. Elle ajoute que le tarif d'un appartement est de 1.200 euros par mois ; elle précise que ce sont des appartements de deux personnes. Les prix des différents services ont également été fixés : le déjeuner à deux euros, le dîner à six euros, le souper à trois euros, ainsi qu'un forfait journalier à dix euros pour rendre les choses plus aisées. Elle explique que le règlement prévoit que la résidence doit proposer une offre de service de nettoyage du logement et que le prix a été fixé volontairement à vingt euros par heure afin de favoriser l'activité des prestataires de services extérieurs. Une machine à laver et un sèche-linge seront à disposition des locataires et ceux qui le souhaitent pourront faire appel à l'Arlonette dont les services repasseront du bâtiment actuel du CPAS au rez-de-chaussée de la résidence de la Knipchen. Elle ajoute que dans quelques mois, après le déménagement de l'Arlonette, celle-ci pourra bénéficier de locaux plus adaptés au service, plus grands et directement dans le bâtiment central. Une réflexion est actuellement en cours sur ce que vont devenir les locaux actuels mais Madame NEUBERG dit qu'elle y reviendra plus tard dans l'année. A propos du Pre en Bulles elle explique que le projet d'agrandissement de la structure pour y créer un espace de rencontre pour les familles sera également à l'étude cette année. A propos des services de repas à domicile, elle annonce qu'un menu alternatif sera proposé à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, ce menu sera valable toute la semaine. Elle justifie cette démarche en expliquant que ce n'est pas toujours facile car tous les goûts sont dans la nature. Elle ajoute que les personnes pourront si elles le veulent congeler le repas, car par le même biais ils arrêtent les repas congelés dont il était question les week-ends et les périodes de congés. Au propos du service social, elle rappelle la date du 16 septembre au Hall Polyvalent pour le SOLIDARLON, elle en profite pour remercier Madame TRUM, la Présidente du Hall Polyvalent, pour leur avoir octroyé les locaux. Par rapport au site Internet elle explique qu'elle est actuellement en train de faire une refonte du site actuel de la Ville, le CPAS aura ses pages propres et un mini-site qui lui sera propre. Pour la cellule jeune, elle cite en exemple la presse du jour et sa précédente élocution à ce sujet. Elle trouve la situation interpellante même si parmi nos jeunes la moitié sont étudiants et ont un taux de réussite de septante pour cent. Elle pense qu'il y a une très grosse réflexion à faire à ce niveau-là et à faire d'avantage au niveau du CPAS ; elle ajoute que ce sera réfléchi et sans doute mis en place durant l'année 2016. Elle présente ensuite les deux ateliers : l'atelier 'DO IT YOURSELF' et l'atelier 'CONFIANCE EN SOI'. Elle explique que ce sont des ateliers qui sont propres aux personnes qui ont besoin de se socialiser, ce sont des activités pour essayer de 'rencontrer l'autre' et de pouvoir créer des choses par soi-même. Elle en vient ensuite à l'accueil des demandeurs d'asile au camp Bastin. Madame NEUBERG explique que plusieurs personnes l'ont déjà interpellé à ce

sujet en pensant que le CPAS allait encore devoir intervenir. Elle explique que tant que les personnes sont demandeurs d'asile elles n'ont pas de statut reconnu comme réfugié et le CPAS n'a pas besoin d'intervenir et n'interviendra pas. Elle ajoute qu'actuellement c'est vraiment la Croix-Rouge qui coordonne et gère complètement l'accueil des demandeurs d'asile. Le jour où ces personnes sont reconnues comme réfugiés, et trouvent un logement par exemple sur la commune d'Arlon, elles pourront alors demander de l'aide au CPAS d'Arlon. Si ces personnes décident de changer de commune, à ce moment-là le CPAS sera compétant pour le premier mois de loyer uniquement. Madame NEUBERG conclut en remerciant Madame BASTIEN, la Directrice générale ainsi que Madame THIRY, la Directrice financière pour leur aide importante. Elle remercie également tous les Chefs de service, le personnel du CPAS pour le travail quotidien, les membres du Conseil de l'Action Sociale avec qui elle dit avoir la chance de travailler et qui lui font confiance. Elle remercie encore l'assemblée du Conseil communal.

Monsieur GAUDRON demande si la diminution du fond énergie est due à une mesure structurelle sur l'ensemble des communes, ou si c'est dû au fait qu'on n'aurait pas dépensé l'ensemble des subsides qui étaient octroyés à la commune d'Arlon et qui fait que les moyens qui nous sont maintenant octroyés sont réduits.

Mme NEUBERG répond que c'est un mélange des deux. Elle explique que d'abord il y a eu une réduction par le Service Fédéral, et qu'ensuite il y a aussi le fait que nous ne pouvons pas octroyer plus de demandes qu'il n'y en a. Elle ajoute qu'il est très rare que le CPAS refuse une demande d'aide dans ces fonds-là, sauf circonstances exceptionnelles et que si les aides ne sont pas plus importantes nous ne pouvons pas octroyer d'avantage.

Monsieur GAUDRON s'adresse ensuite aux membres du Collège et demande quel est l'avis de la tutelle du CPAS sur ce projet de budget.

Monsieur MAGNUS lui dit que le projet de budget a été voté par l'ensemble des Conseillers CPAS qui représentent chacun de nos partis politiques, et donc le Collège est tout-à-fait d'accord avec le projet de budget que Madame la Présidente vient de proposer.

Monsieur PERPETE ajoute que cela a été aussi approuvé en Comité de Concertation VILLE / CPAS.

Monsieur GAUDRON tient à faire remarquer encore une fois que l'aide octroyée par la Commune d'Arlon est inférieure à la moyenne Wallonne. Il trouve cela regrettable car il pense que les besoins sont bien présents et que cela permettrait de pouvoir développer encore plus de projets au niveau du CPAS d'Arlon. Il ajoute qu'en plus dans une période de crise qui reste présente et où les inégalités continuent à s'enfoncer, avec parfois au final des résultats comme on a pu le constater en France au niveau électoral, il invite donc le Collège à octroyer encore un peu plus de moyens au CPAS d'Arlon, d'autant plus quand les exercices budgétaires sont un peu plus faciles à boucler qu'à d'autres moments.

Monsieur MAGNUS répond qu'ils ont montés d'un pourcent et il trouve que c'est raisonnable. Il ajoute que Madame NEUBERG et son équipe gèrent bien le CPAS tant au niveau du fond qu'au niveau financier. Il répète qu'en concertation ils avaient estimé qu'un pourcent était un bon montant.

Madame NEUBERG ajoute qu'un budget est prévisionnel, cela veut dire que nous nous remettons autour de la table et nous reviendrons avec des demandes si la situation sociale l'exige. Elle dit qu'aujourd'hui ils arrivent à en sortir avec ce pourcent d'augmentation et développent malgré tout de nouveaux services, et ceci en offrant toute l'aide que l'on peut offrir. Elle insiste bien sur le fait que rien ne les empêchera d'y revenir si cela s'avérait nécessaire.

Monsieur MEDINGER intervient à propos du fond social de l'eau. Il revient sur ce qu'a dit Madame NEUBERG précédemment : « Nous ne pouvons pas intervenir pour des demandes qui n'existent pas ». Il se demande s'il est possible que le CPAS suggère les demandes ?

Madame NEUBERG répond que c'est déjà le cas et que cela se fait au niveau de l'enquête sociale.

Monsieur MEDINGER s'étonne lorsqu'il voit le tableau de toutes les Communes de la Province du Luxembourg, et il y a pas mal de CPAS où le solde ici du fond social de l'eau est « zéro », il trouve que cet argent est perdu d'année en année et qu'il faut utiliser ce fond un maximum.

Madame NEUBERG explique que toutes ces décisions passent au Comité Spécial du Service Social et que, sauf problème existentiel, le CPAS n'a jamais refusé une aide de ce type-là parce qu'ils savent qu'ils n'arriveront jamais au bout du fond. Mais si quelqu'un demande une intervention pour une facture d'eau de 120 euros elle ne peut pas lui octroyer 500 € parce que c'est la loi.

Monsieur MEDINGER dit que les autres demandeurs sont des personnes dans le besoin, et il trouve que plutôt que de consacrer de l'aide telle ou telle, on pourrait leur proposer de ramener leur facture d'eau.

Madame NEUBERG répond que c'est ce qui est fait. Elle explique que dans toute enquête sociale ils étudient les charges, les factures d'eau font parties des charges, cela en fait donc partie. Il y a des propositions au niveau de la Cellule Energie. Elle ajoute que ce n'est vraiment pas de la mauvaise volonté.

Monsieur MEDINGER dit que c'est dommage d'avoir de l'argent et de ne pas réussir à le dépenser.

Madame BASTIEN, Directrice générale au CPAS ajoute qu'on a même fait des permanences à la Commune pour essayer de diffuser l'information et l'aide. Il y a eu une permanence une fois par mois dans une salle communale, et il n'y a eu personne.

Monsieur MEDINGER s'interpelle aussi sur le fait que Madame NEUBERG a annoncé ne pas avoir connu le 'boum' des exclusions du chômage.

Madame NEUBERG précise que ce n'a pas été tel que cela avait été annoncé.

Monsieur MEDINGER demande s'il y a une explication à cela.

Madame BASTIEN, Directrice générale au CPAS, répond que certains ont retrouvé du travail, d'autres vivent en famille. Elle ne peut assurer que c'est l'explication complète par rapport aux prévisions, mais qu'il s'agit là de deux critères importants.

Madame NEUBERG pense qu'entre les journées portes ouvertes et d'autres publicités sur les services que l'on rend aux citoyens Arlonais, il y aura toujours ce problème d'image au CPAS où les gens préfèrent gratter jusqu'au dernier centime avant de passer leurs portes. Ce qui l'inquiète d'avantage c'est que nous allons finir par retrouver de jour en jour des situations sociales encore plus difficiles parce que les gens auront vraiment tout donné et qu'ils vont arriver dans des situations qu'elle espère pouvoir toujours gérer. Mais il y aura d'avantage de travail à faire, tant en insertion sociale que socioprofessionnelle. Est-ce que tous les gens qui bénéficiaient auparavant d'allocations y avaient réellement droit? C'est un grand inconnu. Et puis il y a des personnes qui ont trouvé un emploi, ou qui font des formations ; elle précise qu'ils sont en contact avec l'ONEM pour ces chiffres et que le pic des 75 personnes au mois de janvier 2015 qui allait augmenter de mois en mois, est ici en fin d'année à 88 personnes.

Madame BASTIEN, Directrice générale au CPAS, ajoute que ce sont les mêmes chiffres dans les autres communes.

Monsieur KARENZO demande à Madame NEUBERG quelles sont les prévisions de l'ONEM pour 2016 étant donné qu'actuellement la tendance est vers des sanctions plus longues et plus nombreuses au niveau des évaluations qu'ils font.

Madame NEUBERG répond que pour le moment nous n'avons pas leur dernier chiffre, ce qui l'a intéressé aujourd'hui ce sont les dossiers, ou plutôt les familles. Elle ajoute que dans les chiffres qu'elle a cités il y avait les exclusions d'au moins quatre mois, les exclusions de plus de quatre mois, les sanctions définitives. Aujourd'hui c'est un chiffre qu'on ne connaît pas encore pour l'année prochaine mais qu'elle veut bien communiquer dès qu'elle l'aura.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents ;

DECIDE :

D'approuver le budget pour l'exercice 2016 du CPAS, tel qu'il a été approuvé en séance du 25 novembre 2015 au Conseil de l'Action Sociale, et tel qu'il est repris dans la délibération du Conseil de l'Action Sociale.

**15. CPAS : Modification du Statut Administratif :**

**Chapitre 9 - Position Administrative - section 3 point 4 : Disponibilité pour convenance personnelle : Modification de l'article 87.**

**Chapitre 10 - Régime des congés : Insertion d'une nouvelle section (16) - Prestation réduites pour cause de maladie chronique ou de longue durée.**

**Chapitre 10 - Régime des congés - section 23 - Dispense de service - ajoute d'un article 224 bis concernant un membre du personnel qui tombe malade en cours de la journée.**

Madame NEUBERG annonce qu'il y a eu quelques modifications, et que lorsqu'il s'agit du statut administratif cela doit être soumis au vote du Conseil communal. Elle explique qu'en ce qui concerne la disponibilité pour convenance personnelle l'article 87 a été modifié. Elle explique ensuite que pour le chapitre 10 c'est le régime des congés, avec des dispenses de service lorsque par exemple un agent obtient l'accord de son supérieur pour pouvoir rentrer alors qu'il était sur son lieu de travail, le jour où il rentre il n'est pas obligé de justifier par un certificat médical s'il n'est absent que ce jour-là ; ce sera une dispense de service. Une nouvelle section a également été intégrée comme cela a été fait à la Ville, pour les prestations réduites pour cause de maladie chronique ou de longue durée ; les personnes qui souffrent de ce type de maladie ont à présent l'opportunité de revenir travailler avec un régime moindre tout en bénéficiant d'un pourcentage de rémunérations, cela leur permet de garder cette sociabilité d'avoir des collègues et de ne pas juste faire face à la maladie.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents ;

DECIDE :

D'approuver les 3 délibérations du CPAS du 25 novembre 2015 relatives aux chapitres suivants :

Chapitre 9 - Position Administrative - section 3 point 4 : Disponibilité pour convenance personnelle : Modification de l'article 87.

Chapitre 10 - Régime des congés : Insertion d'une nouvelle section (16) - Prestation réduites pour cause de maladie chronique ou de longue durée.

Chapitre 10 - Régime des congés - section 23 - Dispense de service - ajoute d'un article 224 bis concernant un membre du personnel qui tombe malade en cours de la journée.

**16. CPAS : Modification du Statut Pécuniaire : Chapitre 7 - Indemnités - Section 5 - Chèques repas : Modification de l'article 137.**

Madame NEUBERG explique que c'est simplement le fait qu'ils sont passés aux chèques repas électroniques. C'est une simple modification.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents ;

DECIDE :

D'approuver la délibération du Conseil du CPAS du 25 novembre 2015 relative à la modification du statut pécuniaire, chapitre 7 : indemnités - section 5 - chèques repas : modifications de l'article 137.

**17. TRAVAUX COMMUNAUX : Exécution de travaux : Aménagement de 2 cuisines sur le site de la Caserne Léopold (Bloc G) - Lot 2 installation d'équipements de cuisine : Approbation de l'avenant n°1.**

Monsieur TRIFFAUX explique que depuis quelques semaines la cuisine des crèches a quitté ses anciens locaux de la rue de Sesselich pour emménager dans ses nouveaux locaux dans l'ancienne caserne Léopold (entrée par la rue de Seymerich). Ces locaux ont été spécialement aménagés et répondent aux normes les plus modernes de l'AFSCA. Il dit que la cuisine est actuellement en période de rodage et qu'ils feront l'inauguration au cours du premier trimestre 2016. Il ajoute que les premières semaines d'utilisation montrent qu'il faut compléter l'équipement par quelques chariots qui permettent de limiter les portées par les ouvriers des conteneurs dans lesquels il y a la nourriture. Il est donc proposé l'achat d'une dizaine de chariots de fonction pour un montant de 6.699 euros HTVA (8.105 euros TTC).

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents ;

DECIDE :

Article 1er : D'approuver l'avenant n°2 du marché "Aménagement de 2 cuisines, repas des crèches et restos du cœur, sur le site de la Caserne Léopold, Bloc G - Lot 2 (Travaux d'installation d'équipements de cuisine)" pour le montant total en plus de 6.699,00 € hors TVA ou 8.105,79 € 21% TVA comprise.

Article 2 : De transmettre la présente délibération à la tutelle. Cette délibération sera exécutoire le jour de sa transmission à l'autorité de tutelle.

Article 3 : De financer cet avenant par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2015, article 844/723-60/2013/20138002.

**18. TRAVAUX COMMUNAUX : Marché de fournitures : Achat de matériel de puériculture, jeux et petit mobilier pour le Service d'Accueil de la Petite Enfance de la Ville d'Arlon. Approbation des conditions et du mode de passation.**

Monsieur TRIFFAUX explique qu'il faut régulièrement renouveler les jeux et le petit mobilier pour nos crèches. Il est proposé d'acheter des jeux et du mobilier pour 14.000 euros. Il précise que ce sont des choses qui ont une durée de vie limitée en milieu d'accueil collectif. Il rappelle qu'en 2014 nos crèches ont accueilli 374 enfants différents, il y a donc de l'usure et il faut remplacer. Il ajoute que c'était prévu au budget.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents ;

DECIDE :

APPROUVE la dépense en vue de l'achat de petit matériel de puériculture, petit mobilier et jeux pour les besoins du service communal d'accueil de la petite enfance de la ville d'Arlon

**19. TRAVAUX COMMUNAUX : Marché de fournitures : Réalisation d'un coin kitchenette à l'école communale du Centre. Approbation des conditions et du mode de passation.**

Monsieur TRIFFAUX explique que nous procédons à quelques travaux d'aménagement à l'école communale du centre pour améliorer la situation. Il explique qu'on recrée un petit couloir qui permet d'accéder directement au bureau de direction, et qu'on en profite pour aménager un coin kitchenette pour les enseignants de l'école. Il ajoute qu'il y en a pour 4.000 TTC.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents.

DECIDE :

Article 1er : D'approuver l'aménagement et le montant estimé du marché "Réalisation d'un coin kitchenette à l'école communale du Centre". Le montant estimé s'élève à 3.305,79 € hors TVA ou 4.000,00 € 21% TVA comprise.

Article 2 : De choisir la procédure négociée par facture acceptée comme mode de passation du marché, avec consultation de 3 fournisseurs.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2015, article 722/723-60/20157001.

**20. URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : Création, modification de voiries communales dans le cadre de la demande de permis d'urbanisme sis rue du Bitburg et rue des Genêts cadastré Arlon 1<sup>ère</sup> Div section A n°1258 P.**

Madame GOFFINET explique que ce dossier est déjà passé au Conseil communal du 25 juin 2015 et que le Conseil communal s'était déjà prononcé. Or il s'avère que dans le cadre de ce dossier, d'après la procédure pour respecter le code de l'environnement, l'enquête aurait du être faite dans un rayon de 200 mètres au lieu de 50 mètres. Il faut donc redemander au Conseil communal de se prononcer sur le dossier, avec principalement le même objet que ce qui a été fait au mois de juin.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents ;

DECIDE :

D'approuver la création et la modification de la voirie communale dans le cadre de la demande de permis d'urbanisme susvisé.

Cette mention sera portée aux conditions du permis d'urbanisme qui sera délivré.

**21. URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : Désignation d'un auteur de projet pour l'élaboration d'un schéma de structure communale suivant les dispositions de l'article 17§1<sup>er</sup> du CWATUP.**

Madame GOFFINET explique qu'en date du 25 juin 2015 le Conseil communal a arrêté les conditions de marché pour lancer l'appel d'offres afin de désigner un auteur de projet qui allait réaliser notre schéma de structure. Elle ajoute qu'un appel d'offre a donc été organisé, qu'ils ont réuni un jury qui a analysé les différentes offres, et qu'ils ont entendu toutes les sociétés qui ont soumissionné. Elle dit que la particularité de ce dossier c'est que normalement une fois que le Conseil communal a arrêté et approuvé les conditions de marché c'est normalement le Collège communal qui attribue ce marché dans le respect du code de démocratie locale, mais dans le cadre d'un schéma de structure, le CWATUPE demande que le point repasse au niveau du Conseil communal. Elle ajoute que le Collège s'est prononcé par rapport au DR(EA)<sup>2</sup>M, un bureau de Pont-à-Celles, qui répondait le mieux par rapport aux trois critères qui ont été arrêtés dans le cahier des charges. Elle ajoute que tous les documents étaient consultables au bureau de Monsieur DEFRANCE et que si l'accord est voté les travaux pourront commencer dès le début janvier.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents ;

DECIDE :

De désigner l'Atelier d'Architecture DR(EA)<sup>2</sup>M, Place Communale, 28 à 6230 PONT-A-CELLES, comme auteur de projet pour l'élaboration du schéma de structure de la Ville d'Arlon, pour un montant d'honoraires de 115.458,20 € TVA comprise.

## **22. ZONE DE POLICE ARLON - ATTERT - HABAY - MARTELANGE : Approbation de la dotation communale.**

Monsieur MAGNUS rappelle que le Conseil de la Zone de Police a approuvé le budget la semaine dernière et que dans ce budget il y a une augmentation du transfert d'un montant de 6%. Il dit que c'est une somme importante, et que dans certaines autres zones les montants vont jusqu'à 9%. Il ajoute qu'il y a différentes difficultés qu'il ne va pas expliquer au sein du Conseil communal mais il tient à préciser qu'à certains moments on payait des montants qui allaient également dans des provisions parce que nous n'avions pas le montant des policiers (106) qui étaient prévus et on gagnait un peu d'argent chaque année que l'on pouvait mettre en provision. Il dit que maintenant, après trois ans où on est à 106 policiers on n'a plus d'argent en provision. Il rappelle aussi que vu l'état de la menace qui plane, les heures supplémentaires ne baissent pas, malgré l'aide régulière que nous avons du Fédéral pour disposer de patrouilles supplémentaires. Il dit par exemple que lorsque nous étions au niveau d'alerte à Bruxelles, tous les lieux publics réunissaient des policiers et tout cela se paie. Il a bien peur que durant les années qui viennent il faudra apprendre à vivre avec un état de menace plus important que ce que nous avons pour l'instant et que cette augmentation du budget de la Police ne va pas aller en diminuant. Voilà pourquoi ils ont accepté ce montant.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents ;

DECIDE :

La dotation communale 2016 à la Zone de Police ARLON-ATTERT-HABAY-MARTELANGE est fixée au montant de 3.109.400,99 € sous l'article budgétaire 330/435-01.

La présente décision sera transmise pour approbation à Monsieur le Gouverneur de la Province de Luxembourg.

## **23. ZONE DE SECOURS LUXEMBOURG : Approbation de la dotation communale.**

Monsieur Magnus dit que certaines personnes pourraient penser que ce montant de 1.853.800 euros est supérieur par rapport au montant réclamé par la zone de secours pour l'instant, et qu'ils auraient raison puisque le montant

est de 1.595.000 euros, puis il explique pourquoi nous continuons à prévoir au budget un montant aussi important. Il dit que c'est d'abord parce qu'au moment de la fixation de ce montant, les 44 Bourgmestres s'étaient mis ensemble pour avoir une clé de répartition et que dans cette clé de répartition on arrivait à ce montant qui est prévu dans le transfert qui est ici. Il rappelle que trois communes ont exercé un recours contre cette décision du Gouverneur et que nous voulons rester prudents et attentifs puisque cette décision du Gouverneur de porter la dotation à 15.000.000 d'euros qui était le total de la zone de secours à un montant de 1.595.000 euros pour la Ville d'Arlon, est susceptible de recours. Il informe que nous avons préféré rester dans notre budget au montant qui est repris ici et précise que dans le compte 2015, on y verra le montant de 1.595.000 euros qui y sera repris et non pas le montant de 1.853.800 euros. Il expose que dans un souci de prévoyance, si demain il y avait un souci majeur avec notre commune, c'est bien pour cette raison que l'on souhaite garder ce montant de 1.853.800 euros.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents ;

DECIDE :

La dotation communale 2016 à la Zone de Secours du Luxembourg est fixée au montant de 1.853.800,00 € inscrit à l'article budgétaire 351/435-01.

La présente délibération sera transmise au Directeur financier communal.

#### **24. ZONE DE SECOURS LUXEMBOURG : Transfert du patrimoine : matériels et véhicules.**

Monsieur MAGNUS précise qu'il s'agit ici du transfert de l'ensemble de matériel employé par les pompiers et transféré à la zone de secours, ainsi que les assurances qui vont avec, les taxes et les emprunts qui vont avec l'ensemble de ces véhicules et de ces acquisitions diverses tels que repris dans la liste jointe au rapport au Conseil. Il dit que par contre les bâtiments ne sont pas repris dans cette liste car pour ceux-ci il s'agit de longues discussions entre les 44 communes, car effectivement pour mettre les 44 Bourgmestres d'accord pour savoir ce qu'ils vont faire avec leur arsenal cela n'est pas facile. Il ajoute qu'au début on aurait pu croire que l'ensemble de ce patrimoine allait être transféré automatiquement à la zone de secours et qu'il n'y avait pas moyen de faire autrement mais malheureusement il n'en est pas ainsi, car une commune pourrait dire qu'elle garde son patrimoine et le mets à disposition du service de secours. Il affirme que c'est une possibilité qui est offerte aux communes mais que ce n'est pas la possibilité vers laquelle lui-même, en tant que Président de la zone de secours, il a envie d'aller. Il trouve qu'il faut une certaine solidarité au niveau de l'ensemble de ces 44 communes et qu'il faut savoir aussi que dans l'ancienne PZO, il y avait des communes qui avaient des casernes, il y en avait seize au total dont la nôtre, et que ces communes ont pu mettre le financement dans un pot commun pour que tout soit réparti ensuite entre l'ensemble des autres communes qu'on appelait 'les communes protégées'. Il dit ne pas trouver normal que ces communes vont non seulement payer dans le cadre du pot commun, mais qu'elles devraient en plus de cela payer une location aux communes qui elles avaient la chance d'avoir une caserne. Il explique que ce sont les différents éléments qui sont débattus. Il explique que cela n'est pas facile de mettre tout le monde d'accord et que pour le transfert juridique des bâtiments de chacune des communes vers la zone de secours, on n'est pas encore prêts à avoir une solution unanime pour l'instant, qu'il ne sait pas trop bien vers quoi cela va évoluer, mais que c'est vers cette direction-là que nous essayons d'aller afin d'avoir un transfert global. Il insiste sur le fait qu'ici au niveau de la reprise du patrimoine cela ne concerne que les biens mobiliers.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents ;

DECIDE :

De transférer les biens meubles de la commune qui sont utilisés pour l'exécution des missions des services d'incendie à la Zone de secours du Luxembourg, suivant la liste ci-après :

*Subsides reçus*

N°	Description	Valeur	Année	Valeur nette
134 7	Aménagement caserne pompiers (ancienne caserne)	255.454,2 8	1983	91.963,53
138 3	Achat arsenal des pompiers (ancienne caserne)	330.318,1 2	1985	132.127,2 8
906	Acquisition de vestes	26.042,21	2009	10.416,89
101 1	Casques électroluminescents	15.000,12	2010	7.500,07
110 2	Casques SRI (subside PZO)	5.000,33	2011	1.000,06
120 3	Tuyaux (subside PZO)	931,09	2012	372,43
	TOTAL			243.380,2 6

*Véhicules et matériel d'exploitation*

Nature	N°	Description	Valeur	Valeur nette	Année d'acq.
329 Véhicules spéciaux et autres	19	MAN VW pompe sur châssis	92.960,07	0,00	1989
329 Véhicules spéciaux et autres	20	Véhicule secours	59.997,17	0,00	1989
329 Véhicules spéciaux et autres	37	MERCEDES Auto-pompe semi-lourde	154.376,1 4	0,00	1996
322 Autos et camionnettes	33	REMORQUE TD2000	5.249,15	0,00	1999
329 Véhicules spéciaux et autres	38	AUTO ECHELLE DLK 23-12	143.976,5 6	0,00	1999
329 Véhicules	44	MERCEDES Auto-pompe	77.689,14	0,00	2001

spéciaux et autres		semi-lourde			
330 Matériel	186	Lots de sauvetage	6.193,98	0,00	2002
330 Matériel	187	Remorque pour transport de bateaux	3.991,00	0,00	2002
330 Matériel	188	Matériel de lutte contre les pollutions chimiques	5.039,98	0,00	2002
329 Véhicules spéciaux et autres	45	MERCEDES ACTROS porte-conteneur	30.609,07	0,00	2003
330 Matériel	191	Remorque Walt	3.388,00	0,00	2003
322 Autos et camionnettes	43	Véhicule de désincarcération	8.221,81	0,00	2004
329 Véhicules spéciaux et autres	47	MERCEDES 416 désincarcération	22.601,78	0,00	2005
330 Matériel	210	Groupe électrogène	51,24	0,00	2005
322 Autos et camionnettes	49	Chevrolet Nubira	16.894,00	0,00	2006
330 Matériel	212	Aspirateur portable de mucosité	1.197,90	119,79	2006
330 Matériel	214	Aspirateur portable de mucosité	1.197,90	119,79	2006
330 Matériel	213	Appareils respiratoires	1.491,02	149,10	2006
329 Véhicules spéciaux et autres	49	Unimog pour feux de forêts	41.815,65	4.181,56	2006
322 Autos et camionnettes	52	Camion incendie	126.618,71	0,00	2007
330 Matériel	222	Pompe immergée pour autopompe semi-lourde	361,49	72,29	2007
329 Véhicules spéciaux et autres	52	2 conteneurs	2.500,00	500,00	2007
330 Matériel	223	Groupe électrogène 5 KVA	3.057,97	611,59	2007
329 Véhicules spéciaux et autres	50	Balayeuse Mulder 0850HB/ Débr honda UM616	5.821,00	1.164,20	2007

330 Matériel	220	Matériel lutte chimique	7.368,17	1.473,63	2007
329 Véhicules spéciaux et autres	53	Entretien véhicules pompiers	9.161,63	2.594,59	2007
330 Matériel	221	Matériel pour Astrid	18.307,84	3.661,57	2007
330 Matériel	226	Passants à pression	333,77	100,12	2008
330 Matériel	228	Tuyaux de refoulement	1.196,20	358,86	2008
330 Matériel	227	Casques HPS	2.413,95	724,18	2008
330 Matériel	225	Appareils médicaux pour ambulances	2.815,37	844,60	2008
330 Matériel	224	Casques HPS	5.862,45	1.758,73	2008
330 Matériel	247	Matériel pour réseau ASTRID	1.221,23	366,37	2008
330 Matériel	234	Appareils de nettoyage, masque respiratoires	6.667,00	2.001,00	2008
322 Autos et camionnettes	54	Autopompe	55.759,17	0,00	2009
322 Autos et camionnettes	55	Ambulance pour service incendie d'Arlon	22.162,36	0,00	2009
322 Autos et camionnettes	56	Achat camionnette service incendie	18.193,86	0,00	2009
330 Matériel	245	Ventilateur	474,93	189,98	2009
330 Matériel	243	Radios et matériel de communication	988,98	395,58	2009
330 Matériel	241	Groupe électrogène 5 KVA	1.648,43	659,38	2009
330 Matériel	242	Caméra thermique	3.282,13	1.312,86	2009
330 Matériel	259	Rampe de remplissage pour bouteilles d'air	3.981,20	1.592,48	2009
330 Matériel	254	Matériel pour service incendie	6.686,05	2.674,42	2009
330 Matériel	239	Vêtements anti-feu	34.723,06	13.889,22	2009
322 Autos et camionnettes	63	Autopompe	75.090,06	0,00	2010
330 Matériel	265	Détendeur compresseur	4.912,36	0,00	2010
330 Matériel	256	Radio mobile	321,96	160,97	2010
330 Matériel	272	Matériel pour SRI	6.347,85	3.173,92	2010

329 Véhicules spéciaux et autres	60	Défibrillateur ambulance	10.837,73	5.418,87	2010
330 Matériel	268	Casques photoluminescents	20.001,30	19.000,65	2010
330 Matériel	270	Matériel pour SRI	118,15	70,95	2011
330 Matériel	274	Pompes immergées	722,98	433,78	2011
330 Matériel	276	Tente pose rapide	6.575,82	3.945,50	2011
329 Véhicules spéciaux et autres	61	Autoéchelle SRI	9.513,93	5.664,24	2011
330 Matériel	278	Aspirateur Numatic	214,05	64,22	2012
330 Matériel	282	Frigo Beko	532,48	372,73	2012
330 Matériel	293	Tuyaux de refoulement	1.351,95	946,36	2012
330 Matériel	294	Tente pose rapide Ziegler	6.575,82	4.603,11	2012
330 Matériel	280	7 postes 1 ARI pour SRI	20.247,54	28.105,59	2012
330 Matériel	309	Conteneur citerne à eau	16.703,75	13.363,00	2013
329 Véhicules spéciaux et autres	63	Octo Combi Amb SKO 1Z523Y (pompiers)	35.992,41	28.793,93	2013
330 Matériel	321	Radio portative	494,59	445,13	2014
330 Matériel	318	Matériel service incendie	1.514,94	1.363,45	2014
330 Matériel	316	2 Tronçonneuses	1.790,80	1.611,72	2014
330 Matériel	323	Matériel médical pour ambulance 2014	9.978,81	8.980,93	2014
329 Véhicules spéciaux et autres	69	Véhicule de signalisation	15.900,91	14.310,82	2014
330 Matériel	317	Matériel SRI 2014	20.598,37	18.538,53	2014
		TOTAL		200.884,29	

Mobilier et matériel

Nature	N°	Désignation (Fr)	Année acquis	Valeur	Valeur nette
			.		

319 Autre matériel de bureau	3511	BUREAU COMMANDANT	2002	73.285,78	0,00
313 Matériel informatique	198	Logiciel AbiFire	2005	2.884,13	0,00
319 Autre matériel de bureau	234	Matériel service incendie	2009	13.027,21	0,00
313 Matériel informatique	80	Matériel informatique SRI 2010	2010	5.129,09	0,00
313 Matériel informatique	10618	Matériel informatique SRI 2011	2011	1.576,40	315,28
301 Mobilier de bureau	9563	Étagère pour le SRI	2012	1.343,63	940,55
309 Autre mobilier	71	Mobilier salle de cours SRI	2013	2.088,46	1.670,77
313 Matériel informatique	97	Matériel informatique SRI 2013	2013	1.231,78	739,07
					3.665,67

La présente délibération sera transmise au Directeur financier communal et à la Zone de secours du Luxembourg.

**25. SERVICE INFORMATIQUE : Acquisition de licences pour les besoins de l'administration communale.**

Madame NEUBERG informe que c'est chaque année à la même époque qu'ils acquièrent des licences ainsi que l'acquisition de nouveaux PC (au point suivant). Elle dit qu'il n'y a malheureusement plus Mme BURNET pour rappeler les logiciels libres, mais qu'elle a chaque fois une pensée pour elle.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents ;

DECIDE :

D'approuver l'acquisition, via la centrale d'achat de la Province de Luxembourg, de 2 licences Windows Server Datacenter 2012 R2 pour la somme totale de 11.743,27 € TVA comprise auprès de la société COMPAREX Software Belgium BVBA - Buro & Design Center, suite 135, Esplanade 1, Box 3 à 1020 BRUXELLES, adjudicataire du marché provincial.

Cette dépense est à imputer à l'article 104/742-53 "Achat de matériel informatique » du budget extraordinaire de l'exercice 2015.

**26. SERVICE INFORMATIQUE : Acquisition de matériel informatique pour les besoins de l'administration communale.**

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents ;

DECIDE

D'approuver l'acquisition de 5 PC's de bureau, 2 PC's portable, 6 écrans et 2 imprimantes pour la somme totale de 6.739,66 € TVA comprise auprès de la société ECONOCOM PRODUCTS & SOLUTIONS BELUX S.A. - chaussée de Louvain, 510/B80 à 1930 ZAVENTEM, adjudicataire du marché provincial.

Cette dépense est à imputer à l'article 104/742/53 du budget extraordinaire de l'exercice 2015.

**27. FABRIQUES D'EGLISES : Fabrique d'église d'UDANGE : approbation du budget 2016.**

Monsieur BALON qui vient de reprendre dans ces attributions le Culte, depuis la démission de Monsieur MITRI en sa qualité d'Echevin, se tourne vers celui-ci pour les différentes informations.

Monsieur MITRI dit qu'on peut certainement mettre ce budget de la Fabrique d'église d'Udange à l'approbation du Conseil avec l'intervention communale de 12.435,81 euros, malgré ses richesses de recettes et dépenses, vu que la fabrique est dotée de réserves suite à des donations anciennes.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents ;

DECIDE :

D'approuver le budget de la fabrique d'église d'UDANGE pour l'exercice 2016 comme suit :

Recettes : 175.285,35 €

Dépenses : 175.285,35 €

Intervention communale ordinaire : 12.435,81 €

L'Article 49 fonds de réserve inscrit 500 € a été supprimé.

**28. FINANCES COMMUNALES : Approbation de la répartition des aides aux clubs sportifs.**

Monsieur BALON tient à remercier Monsieur Eddy MARCHAL qui fait un travail fantastique dans cette commission, et a procédé à la répartition des subsides dont la liste a été approuvée par la Commission. Il rappelle quelques chiffres importants : la Ville d'Arlon compte 8.890 affiliés à des clubs sportifs et trouve que pour 30.000 habitants c'est pas mal, même si un tiers de ces 8.890 affiliés viennent de communes voisines et que 80% de ces affiliés sont des jeunes de moins de 25 ans.

Monsieur MAGNUS revient à la question de répartition des mandats pour les Echevins et informe que Monsieur BALON a repris les cultes, la solidarité internationale, la mobilité, Madame l'Echevine a repris la santé, l'état civil et les cimetières (l'intérieur) et Monsieur BALON (l'extérieur).

Monsieur PERPETE informe que Monsieur EVEN a le mouvement patriotique, le troisième âge, l'agriculture, les bois communaux et le service accueil.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents ;

DECIDE :

- D'approuver le tableau de répartition des aides sportives 2015 :

Discipline	Dénomination	Catégorie C (=manif. Except.)	Catégorie D (=location salle)	Catégorie E (jeunes - 17 ans)	Total	Supplément ou remarques
Athlétisme	Union Lorraine Athlétique	274,65 €	532,01 €	4.579,92 €	5.386,58 €	
Badminton	Arlon Badminton Club	0,00 €	563,01 €	146,73 €	709,74 €	
Basket-ball	Royal Basket Alliance Arlon	274,65 €	3.879,76 €	4.181,67 €	8.336,08 €	
	Junior Arlonais	274,65 €	1.242,13 €	964,19 €	2.480,97 €	
Billard	Royal Billard Club Arlon	0,00 €	1.208,03 €	50,66 €	1.258,69 €	
Boxe	Han Geki	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	(1)
Cyclisme	Cyclo Club Weyler	274,65 €	0,00 €	0,00 €	274,65 €	
	Promovélo Lorraine	0,00 €	0,00 €	41,92 €	41,92 €	+82,03 €
	Les Moyeux Lurons	274,65 €	39,74 €	0,00 €	314,39 €	
Duathlon / Triathlon	PowerMaxX	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	(1)
Escalade	Escal'pades	274,65 €	204,12 €	167,69 €	646,46 €	
Escrime	Cercle Royal d'Escrime Arlonais					
Football	Cercle Sportif Toernich	0,00 €	87,51 €	869,87 €	957,38 €	
	Jeunesse Autelbas	274,65 €	119,85 €	786,03 €	1.180,53 €	
	F.C. Jeunesse Lorraine Arlonaise	274,65 €	184,60 €	2.829,70 €	3.288,95 €	
	Royal Excelsior Football Club Fouches	0,00 €	60,08 €	1.310,05 €	1.370,13 €	
	Royale Jeunesse Freylangeoise	0,00 €	0,00 €	1.341,49 €	1.341,49 €	
	Union Sportive Waltzing	274,65 €	103,76 €	4.485,60 €	4.864,01 €	
Football en salle	Areler-Foot	274,65 €	124,62 €	31,44 €	430,71 €	
	Mini-Foot Weyler	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	(1)
	Mini-Foot Racing Arlon	0,00 €	17,17 €	0,00 €	17,17 €	+ 106,78 €
	Mini-Foot Union Arlon	274,65 €	103,70 €	83,84 €	462,19 €	
	Arafoot	0,00 €	89,41 €	0,00 €	89,41 €	+ 34,54 €
	Les Phoenix Arlon	274,65 €	0,00 €	0,00 €	274,65 €	
Gymnastique	Sports Loisirs	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	(1)
	Les Ecureuils de Heinsch	0,00 €	38,78 €	1.646,28 €	1.685,06 €	
Hockey	Hockey Club Arlon	0,00 €	2.089,08 €	3.206,99 €	5.296,07 €	
Judo et arts martiaux	Judo Ju Jitsu Club Arlon	274,65 €	180,57 €	660,26 €	1.115,48 €	
	Judo Club Stockem	1.830,99 €	561,03 €	649,78 €	3.041,81 €	
Karaté	Aikido Arlon	0,00 €	125,33 €	880,35 €	1.005,68 €	
	Shiai Karaté Club Heinsch	274,65 €	14,31 €	482,10 €	771,06 €	
	Shotokan Karaté Club Arlon	0,00 €	243,42 €	324,89 €	568,31 €	
	Arlon Sobukai	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	(1)
	ASBL TKD Arlon	0,00 €	162,13 €	183,41 €	345,54 €	
Marche	Arel's Club Marche Arlon	0,00 €	0,00 €	41,92 €	41,92 €	+ 82,03 €
Motocyclisme	Moto Sport Stockem	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	(1)
Natation	Royal Cercle Natation	274,65 €	850,78 €	3.385,16 €	4.510,59 €	

	Arlonais			€	€	
Pétanque	Arel Boules Club	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	+ 123,95 €
Plongée	Cercle Subaquatique Arlonais	0,00 €	526,53 €	126,76 €	652,29 €	
	Apnée Arlon	0,00 €	47,10 €	0,00 €	47,10 €	+ 76,85 €
Sauvetage sportif	Swimming Club des 3 Frontières	274,65 €	0,00 €	0,00 €	274,65 €	
Spéléologie	Union Lorraine de Spéléologie	0,00 €	226,82 €	113,54 €	340,36 €	
Squash	Arel Squash	0,00 €	142,42 €	0,00 €	142,42 €	
Tennis	Royal Tennis Club Arlon	0,00 €	226,11 €	4.653,28 €	4.879,39 €	
	Tennis Club de Waltzing	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	+ 123,95 €
	Garisart Tennis ASBL	0,00 €	27,50 €	4.698,43 €	4.725,93 €	
Tennis de table	TT Schoppach - Arlon	0,00 €	430,76 €	492,58 €	923,34 €	
Tir	Cercle Tir Arlonais	274,65 €	0,00 €	124,02 €	398,67 €	
	Cercle Tir de Heinsch	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	+ 123,95 €
	Shooting Club	0,00 €	0,00 €	10,48 €	10,48 €	+ 113,47 €
U.L.M.	Arel-Air	0,00 €	497,84 €	0,00 €	497,84 €	
Cercle Sportif	Bon Pied Bon Oeil	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	(2)
	Totaux				65.000,09 €	867,55 €

- D'autoriser la liquidation des aides aux clubs sportifs pour l'année 2015.

## **29. FINANCES COMMUNALES : Budget 2016 de la Ville d'Arlon.**

Monsieur MAGNUS présente le budget et précise que cette année il y a eu une bonne nouvelle en novembre avec cette augmentation du fond de compensation pour les travailleurs frontaliers et que c'est un budget dans lequel le Collège s'est dit qu'il fallait être prudent et qu'il fallait économiser pour l'avenir. Il explique que dans le slide 1, on voit le montant des recettes et dépenses qui augmente de manière relativement importante, et ceci est du au fond de compensation et à l'augmentation de son montant. Il poursuit et dit qu'on pourrait même se dire, si on ne connaissait pas les arcanes d'un budget, qu'on terminerait par un boni d'environ 3.000.000 d'euros mais qu'en comptabilité budgétaire ce n'est pas comme cela que ça se passe puisque lorsque nous transférons des montants dans des provisions c'est une dépense. Il dit que les recettes augmentent et que les dépenses sont des montants que l'on met en provision pour prévoir l'avenir où des coûts peut-être moins faciles pour la commune dans les années qui viennent. Il explique que nous avons un budget en dépenses de 50.524.0000 euros et en recettes de 50.873.000 euros ce qui laisse un budget en boni. Il dit qu'on doit observer quelle est la répartition des dépenses à l'ordinaire, que nous avons une augmentation du personnel et que le fonctionnement est en légère augmentation, les frais de transferts et de dettes également. Il explique : « Les dépenses de personnel augmentent d'un montant qui était au budget de l'année passée de 17.384.000 euros et à 18.378.000 cette année, donc environ 1.000.0000. On pourrait se poser la question de savoir si on a augmenté le nombre de personnes employées à la communes, mais non, ce n'est pas cela l'explication. Nous avons un montant d'environ 240.000 euros (241.000 l'année passée) que nous affectons au paiement de la pension des mandataires mais il s'agit d'un montant que l'on n'a pas provisionné dans les années précédentes, et cette année on s'est dit qu'il valait mieux provisionner ce montant pour environ trois ans pour un montant de 750.000 euros. Nous allons lancer un marché avec les compagnies d'assurance pour verser de prime d'assurance qui permettra demain, si les temps sont plus difficiles, de pouvoir aller prendre une partie de cette somme pour payer la pension des mandataires.

Il y a également les montants en hausse avec les crèches et l'enseignement primaire, mais la grosse partie de ce montant-là provient des 750.000 que nous mettons dans ce fonds de provision pour la pension des mandataires. Le deuxième poste des dépenses c'est les dépenses de fonctionnement, nous avons principalement une hausse de 7,1% qui résulte de plusieurs postes, par exemple pour le restaurant communal qui va prendre sa fonction réelle puisqu'avant nous achetions nos provisions auprès de Nos Logis et que maintenant le restaurant communal va les prendre lui-même à sa charge; ce qui crée une augmentation mais cette augmentation est compensée (en référence aux pages 31 et 61 du budget), où on voit qu'on ne doit plus acheter les sommes en question auprès de Nos Logis, il s'agira donc d'une gestion plus rigoureuse au niveau de la commune. Il y a également d'autres postes qui sont en augmentation, comme par exemple le poste de déneigement puisque cette année l'échevin des travaux, n'ayant pas prévu un hiver doux et clément, nous avons directement augmenté le poste de déneigement d'un montant important de 121.000 euros, en se référant à l'année passée où nous avons dû faire une modification budgétaire pour augmenter le budget pour le poste de déneigement. En ce qui concerne l'augmentation de la facture pour l'AIVE, alors que toutes les communes augmentaient le coût véritable pour leur population, nous n'avons pas voulu le faire mais par contre la facture de l'AIVE nous devons la prendre à notre charge et pour ce faire nous avons prévu un montant en augmentation de 165.000 euros. Il y a également dans ces frais de fonctionnement des choses sympathiques, car nous souhaiterions organiser le beau vélo de Ravel sur la commune d'Arlon, ce qui nécessitera un budget de 20.000 euros. Il y a également les factures du fédéral qui arrivent et qui seront en augmentation comme pour les cartes d'identité et les passeports, également des frais de poursuites et de procédures, ce qui peut provoquer certains débats, comme par exemple les frais pour VIVALIA car ceux-ci se retrouveront dans les comptes et si nous devons encore continuer dans ce sens-là, nous avons prévu un budget de 40.000 euros. Les frais de procédure car nous ignorons comment les choses évolueront avec City parking, et ce sont donc des frais que nous mettons dans ce budget des frais de fonctionnement et dont nous aurons éventuellement besoin par la suite.

Il y a aussi les frais de dépenses de dettes, la dépense de dette augmente d'un montant de 2,8% alors que l'année passée nous étions fiers d'être passés en dessous du montant de 10.000.000 et espérons que l'année prochaine nous repasserons encore en-dessous de cette barre fatidique. Il est vrai que cette année nous avons inauguré des bâtiments scolaires en nombre, comme Barnich, Sterpenich, Waltzing, Fouches et donc tous ces emprunts sont consolidés, et même si nous avons des subsides à hauteur de 60%, il reste encore 40%. Ces 40% sont à payer l'année qui suit celui auquel on a souscrit l'emprunt et donc maintenant on est en vitesse de croisière. On peut se demander pourquoi on n'est pas bloqué par notre balise d'emprunt, c'est parce que les emprunts qui sont millésimés avant 2014 ne rentrent pas dans la balise, or si demain nous devons par exemple construire une école, l'emprunt donc les 40% sur fond propre seront financés à un taux de 1,25%, ce qui n'est plus à l'heure actuelle exceptionnel, mais nous devrions alors les rembourser et alors on serait aujourd'hui dans la balise. A ce moment-là nous ne l'étions pas et c'est important de le signaler. Pour les dépenses de transfert, nous avons déjà parlé de l'augmentation de la dépense de transfert concernant les zones de police, et du CPAS également, et pour ce qui est des autres dépenses de transfert il n'y a pas d'augmentation car elles sont restées stables. Il y a le slide qui donne le coût net par service, nous sommes environs 30.000 personnes à la commune, et ce slide permet de connaître le coût que coûtent certains postes de dépenses à la collectivité. Il y a les dépenses ordinaires par habitant : il est intéressant de savoir que la dette représente 352 euros par habitant, ce qui représente 21% des dépenses, celle-ci reste stable et si cette dette ne dépasse pas 25% il ne faut pas trop s'inquiéter. L'avenir nous donnera raison sur le fait que cette dette restera stable et n'augmentera pas par rapport aux 10.000.000 dont on a parlé auparavant pour les frais de personnel, de fonctionnement et de transfert. Du côté des recettes, nous avons au niveau des prestations une diminution qui est surtout due à la vente de bois. Or ce n'est pas le prix du bois qui baisse mais c'est la masse de bois que nous mettons en vente sur une année qui a baissé, ce qui explique le montant de 100.000 euros de moins. Au niveau des taxes, nous avons les taxes qui sont à 20.923.000, donc il y a une augmentation par rapport à l'année passée et il s'agit bien des

recettes dont on parle ici. On a pu le lire dans les journaux et d'après le document officiel qui nous vient du Ministère du Service Public Fédéral, et qui explique pourquoi le montant que nous aurons au compte 2015 sera encore inférieur à celui que nous avions au budget au niveau de l'IPP. L'IPP rapporte environ 4.000.000 d'euros et cette année nous n'aurons pas ce montant-là, nous aurons un montant au compte de 3.181.000 euros et donc cette baisse que nous avons au compte par rapport au budget qui nous avait été annoncé en 2015 est rattrapée en 2016. L'explication qui nous est donnée pour justifier cette baisse au compte du montant de l'enrôlement de l'exercice d'imposition 2015 pour l'IPP dit ceci : 'cette diminution est également due, mais dans une moindre mesure, à la modification de la composition des revenus de la population enrôlée jusqu'à la fin du mois d'octobre de l'exercice 2015 par rapport à celui de 2014. En d'autres termes si l'administration commence par l'enrôlement des contribuables à haut revenus ou à bas revenus, l'impact sur les additionnels communaux ne sera pas le même et ceci pour des raisons évidentes'. Ceci est assez surprenant car on fait l'enrôlement de manière uniforme chaque année mais voilà pourquoi nous aurons une mauvaise nouvelle dans notre compte 2015 et que nous avons une bonne nouvelle dans ce budget à concurrence de 600.000 euros pour la recette ordinaire de taxes. Le fond des communes est également en augmentation passant de 12.465.000 à 12.728.000, les frontaliers passant de 3.600.000 à 7.100.000. Les autres transferts restent identiques et les dettes et dividendes également. Il y a aussi un slide sur les recettes ordinaires, les chiffres sont repris par des 'fromages' pour les rendre plus explicites. Les recettes de prestations : on a là-dedans les locations immobilières, les ventes de bois, le restaurant, le minerval, la halte garderie, les crèches et les autres avec les montants repris en 'fromage' pour une explication plus imagée. Les recettes de taxe, doit-on reparler de l'additionnel au précompte immobilier qui est identique depuis 1996 et légèrement en augmentation parce qu'à Arlon on continue à construire de manière importante, il suffit de voir le nombre de grues que nous avons sur notre territoire, ce qui nous amène des revenus immobiliers complémentaires. Il y a également l'additionnel à l'IPP dont on a expliqué auparavant l'augmentation prévue au budget. Quand aux autres taxes, elles sont reprises dans le slide qui suit : il y a l'augmentation des immondices due non pas à une augmentation de la taxe mais à une augmentation de la population qui entraîne automatiquement une augmentation de la taxe. Les autres taxes restent pratiquement identiques, elles se stabilisent et sont parfois même en légère diminution, sauf pour celle sur les égouts car il est évident que si on construit un peu plus, il y a un peu plus d'égouts, ce qui explique pourquoi la taxe sur les égouts augmente. Pour ce qui est du fond des communes, il y a eu auparavant une autre présentation ainsi que la compensation des travailleurs frontaliers. En ce qui concerne les autres recettes de transfert, celles-ci sont reprises également sous forme de 'fromages' pour les rendre un peu plus explicite. En ce qui concerne les recettes de dettes, il y a une petite explication au niveau de Sofilux, nous avons reçu un document officiel de Sofilux daté du 07 décembre 2015 et le Conseil d'administration s'est réuni le 02 décembre 2015 : ils nous invitent à prévoir dans le budget 2016 un dividende d'un montant équivalent à 80% de celui attribué à l'exercice 2015. Ce montant repris en rouge et vert doit être diminué de 20%, on n'allait pas réimprimer l'ensemble du budget pour le corriger, et donc nous allons perdre un montant de 250.000 euros. On espère que ce ne sera que reporté et qu'ils nous disent qu'il faudra terminer l'examen des différentes pistes envisagées pour atteindre l'objectif. L'objectif est que ce montant a été fixé compte tenu des réflexions menées actuellement afin de maintenir le dividende 2016 au même niveau que celui versé pour l'année 2015, et ce malgré les nouvelles dispositions fiscales. Il faut laisser faire le Conseil d'administration de Sofilux et on aura peut-être une bonne nouvelle et on pourra alors peut-être laisser en recettes le montant prévu à la page 18. En ce qui concerne le budget extraordinaire, il s'agit d'une liste de dépenses avec des recettes provenant soit des subsides, soit du fonds de réserves, soit d'emprunts, et on a pu remarquer qu'il y a aussi des transferts qui ont été faits de l'ordinaire vers l'extraordinaire. Il n'y a pas moins de 130 projets qui seront prévus au budget extraordinaire, donc il y a du travail pour les douze mois à venir car c'est un projet ambitieux pour la Ville d'Arlon. Il y a des montants plus importants et des montants moins importants, et nous allons donner les chiffres

les plus importants qui sont de plus de 100.000 euros : on va remplacer les fenêtres et les travaux de toiture à la salle de Sampont, il faudra aussi rénover la maison de village à Guirsch, on a prévu aussi de rénover le lavoir de Heinsch, notre Palais de Justice mérite également toute notre attention et nous avons prévu un budget de 100.000 euros ce qui ne sera sans doute pas suffisant suite aux nouvelles reçues au niveau du rez-de-chaussée. On a également prévu au budget la rue du Bourg à Barnich dans le cadre du plan triennal en espérant avoir les subsides pour y parvenir, pour un montant de 1.440.000, la rue de la Platinerie à Bonnert, ce qui a été voté auparavant, l'entretien extraordinaire des voiries, le chemin des marmottes ce qui va rendre la circulation plus facile à Weyler compte-tenu des travaux importants qui y sont faits. Il y a aussi la Via Sesmara, la rue du Temple pour un montant moindre que celui qui avait été proposé au Conseil, on doit aussi réhabiliter les chaussées qui relient les entités d'Arlon avec un budget de 500.000 euros, l'entretien des trottoirs, les voiries à Stockem suite à la suppression du passage à niveau, il y a des budgets prévus en ville mais également dans les villages. Il y a aussi un montant pour la place Léopold avec un budget octroyé par le FEDER de 3.000.000 d'euros mais que 10% de cette somme doivent être payés par la Ville d'Arlon, nous avons donc prévu un budget de 300.000 euros, mais dont 270.000 euros sont payés par l'Europe et par la Région. Il y a également l'achat d'horodateurs pour un montant de 170.000 euros comme nous avons résilié la convention avec City parking, il faut donc prévoir le rachat de leurs horodateurs ou d'autres horodateurs, en fonction de l'évolution des discussions pas faciles que nous avons avec eux. Il est également prévu des remplacements de chaudières comme chaque année avec des subsides UREBA, l'objectif de la Ville est de toujours continuer à actionner tout ce qu'on peut pour diminuer notre besoin en énergie. Il y a aussi la rénovation de la cour de récréation de l'école du Galgenberg, la construction du réfectoire à Freylange. Nous voulons également que la salle Eugène ISAYE qui sert beaucoup à l'académie de musique mais également à une série de conférences soit rénovée et rajeunie avec un montant prévu de 50.000 euros. Comme chaque année, nous avons les salles multisports (Fouches, Galgenberg ou Sampont) avec un montant maximum de 181.000 euros pour Fouches mais cela pourrait aussi être une autre. La rénovation de la Spetz, qui nous l'espérons pourra enfin avoir lieu, avec un montant d'1.900.000 euros, l'aménagement du Cercle de Tir pour 730.000 euros, le réaménagement des plaines de jeux pour 100.000 euros. L'égouttage à la caserne Callemeyn sera de 500.000 euros, le pertuis à la place de l'Yser car on sait que la Semois déborde de temps en temps près de l'îlot vert, on a donc nettoyé la Semois sur toute sa longueur mais on croit qu'au niveau du pertuis sur la place de l'Yser il y a quelque chose qui gêne et nous voulons faire en sorte que cela disparaisse pour que les gens habitant dans ce coin-là ne soient pas inondés à chaque pluie importante. Nous devons également réparer les murs d'enceinte dans notre cimetière d'Arlon pour un montant de 220.000 euros, l'achat au Galgenberg de trois appartements pour 200.000 euros, et d'autres postes qui ont été en partie acceptés dans le cadre de l'étude de rénovation urbaine pour 60.000 euros. Ce qui donne un montant total de 18.873.000 euros avec des subsides pour un montant de 3.383.000 euros, on va encore dans le fonds de réserves et des emprunts. A la page 19, tout ceci est en détail, tout cela est financé par emprunts, par subsides et par capitaux propres. On termine par le montant qui résulte de la répartition de ce fonds de compensation des travailleurs frontaliers, par la création de ce fonds de pension pour les mandataires d'un montant de 750.000 euros, par la création de provisions, notamment pour compenser les faits de nominations à venir (500.000 euros), car nous nommons le personnel tous les six ans, ce qui a un coût. Nous profitons de l'occasion qui nous est donnée d'avoir un budget en boni, d'aller prendre de l'argent pour le mettre de côté afin que cela nous serve pour des dépenses qui pourraient être en augmentation pour l'avenir. La création également d'une provision pour l'augmentation des cotisations patronales, qui seront à la police et ailleurs en augmentation, pour un montant de 500.000 euros aussi. Nous avons également créé une provision pour la gestion du stationnement, on a vu que l'on a transféré un montant de 170.000 euros de l'ordinaire vers l'extraordinaire. Nous avons aussi prévu un montant de 330.000 euros mais nous n'avons pas encore inscrit de recettes pour l'instant car nous ne savons pas comment les choses vont évoluer; mais nous avons mis au budget un montant de 330.000 euros pour les charges que cela

entraînera pour la ville dans la gestion de ces parkings. Nous avons également établi un transfert vers l'extraordinaire de 250.000 euros de plus, ce qui fait 420.000 euros avec les 170.000 euros, et qui représente un transfert de l'ordinaire vers l'extraordinaire, qui passe d'abord par les fonds de réserve, ce qui est une gymnastique budgétaire communale difficile à expliquer'.

Monsieur MAGNUS termine la présentation du budget en remerciant Monsieur THILL et toute son équipe, et précise qu'il s'agit d'un budget en équilibre qui répond à ce que nous souhaitions. Il dit que nous aurions pu avec ces montants supplémentaires nous lancer dans des dépenses extraordinaires, mais que ce n'est pas ce que nous avons voulu faire. Il ajoute que si nous voulons avoir des idées pour dépenser cet argent et le gérer de manière prudente comme nous le faisons maintenant, il faut du temps, il ne faut pas se décider sur un coup de tête.

Madame CHARLIER suggère que l'on envoie avec nos bons vœux tous nos remerciements à Monsieur REYNDERS et Monsieur YUNCKER.

Monsieur MAGNUS répond qu'il a toujours parlé du fonds de compensation pour les travailleurs frontaliers pour ne pas parler politique et qu'il continuera à employer ce terme parce qu'il y en a d'autres aussi qui sont intervenus, comme Monsieur Josy ARENS. Il remercie Madame CHARLIER pour cette remarque et dit qu'il enverra plutôt ses bons vœux à l'ensemble du Gouvernement Wallon.

Madame WILLEMS se questionne sur les 500.000 euros prévus pour la nomination du personnel tous les six ans. Elle demande si la dernière fois les personnes ont été nommées en 2011 et si la prochaine fois ce sera bien 2017. Elle voudrait en fait rebondir sur l'intervention de Monsieur Romain GAUDRON concernant les nominations qui devaient avoir lieu avant fin 2016 de manière à ce que nous puissions faire des économies.

Monsieur PERPETE répond que l'on verra ce qu'il y a moyen de faire, parce qu'il est vrai que depuis une bonne quinzaine d'années les Collèges successifs ont pris l'habitude de procéder à des nominations tous les six ans. Il explique qu'il s'agit d'un très gros travail car la première chose à faire est de lister les personnes qui ont été engagées, qui sont toujours là et qui à priori donnent satisfaction, sinon on ne les nomme pas, pour les années de référence. Il dit qu'on a arrêté dans la vague de nominations précédentes, les engagements jusqu'au 31 décembre 2005 et que maintenant on essaie de faire six ans par six ans. Il ajoute que d'après la théorie, on devait normalement cette fois-ci englober les engagements qui ont eu lieu de 2006 jusqu'au 31.12.2011. Il précise qu'il faut regarder le cadre et ce qui est prévu comme type de fonction, combien il y en a etc., et qu'il y a des règles à respecter pour cela. Il dit qu'à certains endroits tout va bien, mais à d'autres endroits par exemple il arrive qu'il y ait trois personnes qui sont dans les conditions pour être nommées et il reste quatre places au cadre pour cette fonction-là, si ces personnes réussissent et si on le décide, il faut alors organiser un examen et il y a quatre places pour les nominations, or ils ne sont qu'à trois... Parfois c'est l'inverse qui se passe et là il se pose un problème parce qu'on peut avoir quatre lauréats de l'examen et il n'y a que trois places, voire parfois même pas de places disponibles au cadre. Il explique que s'il n'y a pas de places, il faut alors ouvrir les postes, car par exemple une personne qui serait rentrée en 2011 serait nommée et une autre qui serait rentrée en 2006 ne le serait pas parce qu'il n'y a pas de place prévue au cadre pour son poste. Il ajoute qu'il faut alors modifier le cadre, ce qui est une opération lourde et compliquée et qu'il faut avoir l'approbation de la Région Wallonne. Il informe que par contre la mode n'est pas tellement à cela, car cela fait peur aux fonctionnaires et aux cabinets de la Région Wallonne que l'on nomme pour faire plaisir et que l'on agisse comme une armée mexicaine. Il dit qu'il faut essayer d'être juste mais il sait que pour une certaine catégorie de personnel on constate qu'il n'y aura pas moyen de les nommer tous car il n'y a pas assez de postes de libres au cadre, et qu'il y a des règles différentes en fonction du type de personnes. Il ajoute que lorsque ce choix est fait, il faut organiser les examens, le jury, les matières etc... ce qui représente un très gros travail sur lequel on va accélérer maintenant le

mouvement, l'intention étant effectivement d'organiser tout cela et de proposer au Conseil communal une admission au stage; ce qui veut dire que le personnel travaille pendant un an au stage dans la fonction qu'ils occupent déjà et que si ils donnent satisfaction, il y a une rapport de stage et la nomination devient alors automatique, elle passe quand même au Conseil communal mais la règle est de nommer automatiquement. Il confirme que c'est beaucoup de travail pour le service du personnel, pour les différents responsables de services et pour les échevins fonctionnels puisque chacun doit regarder dans son secteur. Il précise qu'il y a des modifications de cadre qui seront nécessaires et espère que la Région Wallonne nous suivra parce qu'autrement il y aura de vrais problèmes où toute une catégorie de personnel pourra être nommés assez largement et d'autres moins, voir même pas du tout. Il dit qu'effectivement dans certaines catégories de personnel il n'y a pas de places actuellement au cadre. Il dit qu'on y reviendra et que si on peut nommer avant fin 2016 ce sera tant mieux et que c'est là l'objectif.

Madame WILLEMS constate que par le fait de cette année de stage, la commune ne saura nommer personne en 2016.

Monsieur PERPETE répond que si, ils sont admis au stage et la procédure dure un an et que cela a toujours été comme cela. Il ajoute que l'on sera beaucoup moins touché que la plupart des autres communes par les cotisations pension car nous avons un personnel statutaire important depuis toujours, au moins depuis la fusion des communes. Il informe que la politique des collègues successifs avait été lucide et courageuse de nommer parce qu'il y a quelques contraintes si on nomme, mais il y a également des avantages et notamment dans cette matière-là. Il ajoute que pour certaines communes c'est la catastrophe, mais pas pour nous, il dit qu'on pourra assumer.

Monsieur GAUDRON revient sur la politique ambitieuse de nominations de la Ville d'Arlon et sur le fait qu'il s'agit d'un gros travail à mettre en place que de revoir cette politique de nominations. Il dit que sur l'aspect coût, sur la facture de responsabilisations, par cette bonne politique, la commune d'Arlon sera moins touchée voir même pas du tout jusqu'à présent, mais que par contre sur les cotisations elles-mêmes de pension nous serons malheureusement touchés comme l'ensemble des communes. Il pense que c'est une bonne chose de mettre des provisions en vue de nommer des agents de la commune d'Arlon, mais il aurait tendance à mettre moins en provision pour mettre le montant retiré directement en exécution au budget 2016, parce que nommer dès 2017 va nous coûter beaucoup plus cher, entre autre pour tous les agents jusque 2011. Il pense que pour ceux rentrés en 2011 cela irait encore mais que pour ceux rentrés en 2006 par exemple cela coûtera beaucoup plus cher que de nommer en 2016. Il invite vraiment la commune et le collègue à avancer dans ce sens car il ne trouve pas prudent de rester sur l'objectif de nommer en 2017 tel que cela est repris dans l'annexe relative au personnel. Il aborde le fait que l'on envisagerait de nommer en 2017 des agents qui seraient rentrés de 2006 à 2011, alors que cela coûterait bien moins cher en 2016, et il se pose la question pour les agents rentrés de 2012 et qui continuent à entrer jusqu'en 2017, si on attend pour ces personnes-là avec la même politique qui a toujours été menée et qui avait du sens jusqu'à présent, mais qui en aura certainement moins dès demain; si on veut nommer ces personnes rentrées entre 2012 et 2017 en 2023, il dit qu'on va aussi se retrouver dans une situation où ce ne sera plus possible de les nommer parce que ce sera impayable. Il invite le Collège à revoir sa manière de procéder et avancer vers un maximum de nominations dès 2016, et également tenir en tête que si on attend 2023 pour la prochaine vague il y a aura toute une série de personnes pour qui sera impossible de passer des nominations.

Monsieur PERPETE répond qu'il faut rester raisonnable et dit que les règles d'ici 2024 pourraient changer comme beaucoup de chose d'ailleurs y compris dans les gouvernements régionaux, fédéraux etc...Il se réfère à la dernière circulaire du Ministre des pensions BACQUELAINE et dit que l'augmentation sera moins importante que prévue dans la contribution des employeurs. Il s'adresse à Monsieur GAUDRON et lui dit qu'on le mettra à contribution s'il le souhaite en créant un groupe de travail dans lequel il

sera un des moteurs car il connaît bien la matière par intérêt et également de par ses fonctions actuelles dans sa profession dans un autre pouvoir public comparable. Il lui dit qu'on essayera d'utiliser ses compétences et ses conseils, mais que sur l'opportunité il dit qu'il faudra voir car il pense que le fait d'attendre un peu permet aussi de voir à qui on a affaire dans la durée, et que ce ne serait pas une bonne chose pour la ville de nommer d'abord et de regarder après. Il admet qu'un écart de six ans est peut-être beaucoup, il dit l'avoir évoqué à titre personnel lorsqu'il était revenu au Collège en 2007, et avait proposé tous les trois ans, mais que cependant on avait préféré garder le rythme qui avait été instauré un peu avant. Il explique qu'il y a une forme de malchance car celui qui est engagé le 1<sup>er</sup> décembre 2005 par exemple il est dans la vague précédente qui les nommait depuis 2012 et celui qui était engagé le 10 janvier 2006, il serait nommé la prochaine fois dans deux ans, mais il faut bien mettre la barre quelque part. Il dit qu'on verra et qu'on fera faire des simulations aussi.

Monsieur GAUDRON ajoute que le législateur nous laisse une marge de cinq ans.

Monsieur PERPETE dit que c'est une marque de confiance dans le personnel et pense que tout le monde n'est pas conscient car il n'y a plus beaucoup de pouvoirs publics qui procèdent encore à des nominations. Il précise qu'on veut encore le faire et que la volonté du Collège est claire sur ce point-là, mais qu'on attend en retour une forme de responsabilisation du personnel et globalement c'est le cas parce qu'il y a quand même une différence. Il cite l'exemple d'un agent qui est malade, comme pour un contractuel qui après un certain temps est ensuite à la charge de la mutuelle, mais si on le remplace alors on paie le remplaçant. Il ajoute que par contre dans le cas d'un statutaire, lorsqu'il est malade c'est la commune qui le paie et que s'il faut le remplacer elle paie également le remplaçant. Il dit qu'on a besoin que le personnel se rende compte de cela et que bien sûr ceux qui sont malades ce n'est pas leur faute, mais pour le reste il ne faut pas scier les branches sur lesquelles les autres sont assis sinon on ne pourrait plus continuer.

Madame CHARLIER se réfère à la page 47 du budget ordinaire et aux 330.000 euros pour City parking et voudrait savoir ce que cela représente.

Monsieur MAGNUS répond qu'il s'agit d'une provision que l'on met pour les frais de gestion éventuels des parkings. Il rappelle que par décision unanime en avril 2015, le Conseil communal avait décidé de résilier la convention avec City parking et cette résiliation prendra effet au mois de mai de l'année prochaine. Il ajoute que nous devons nous apprêter à racheter les horodateurs et à les gérer, c'est-à-dire que soit on décidera de les gérer entièrement interne ou soit de les externaliser, mais de toutes les manières cela aura un coût.

Madame CHARLIER demande où en sont les tractations avec City parking.

Monsieur MAGNUS répond qu'ils nous ont assigné en référé avec deux demandes : de constater l'irrégularité de la décision que nous avons prise ici au Conseil communal, et d'ordonner que les effets de la décision de résiliation soient suspendus jusqu'à ce qu'une décision définitive soit rendue sur le front. Il dit qu'il s'agit d'une demande en référé et que cette citation devrait aller relativement vite. Il dit que c'est une décision qui leur a été communiquée directement après que nous ayons pris la décision le 22 avril 2015 au Conseil communal à l'unanimité des 21 membres présents. Il dit qu'il faut prouver l'urgence lorsqu'on entame une procédure en référé, et trouve qu'ils n'ont pas fait preuve de célérité car ils le savent depuis le mois d'avril et attendent le mois de décembre pour déposer une procédure en référé. Il ajoute qu'il faut attendre et qu'il ne peut pas préjuger de la décision qui sera prise par le juge mais qu'en attendant nous devons avancer et prévoir.

Monsieur TURBANG demande s'il s'agit d'un montant prévu de manière ponctuelle ou si cela va être pérennisé, car il pense qu'il n'y a pas que les frais de fonctionnement des parkings, mais qu'il y a également tout ce qui est

rappels, encaissements, retards de paiement ainsi que tous les mauvais payeurs et les gens qui avec une certaine plaque ne paieront pas de toute façon...Il demande si ce montant-là n'est valable que pour 2016 ou est-ce qu'on va le reproduire ? Il demande pourquoi un montant de 330.000 euros a été évoqué et voudrait savoir s'il correspond à l'achat des parcmètres, alors que l'achat des parcmètres est à l'extraordinaire avec un montant de 170.000 euros, et demande des explications.

Monsieur MAGNUS répond que c'est plutôt une provision pour les frais de fonctionnement qui a été faite et non pas un calcul précis de la charge que cela nous coûtera. Il précise que pour toute la procédure de travail qui a été décrite et pour le contrôle, soit on le fera en interne, soit en externe, mais que tout cela sont des décisions que le Collège devra prendre dans les semaines qui viennent. Il ajoute que le montant a été fixé en tenant compte du budget que nous avons et qu'une provision a été calculée tant bien que mal car elle ne couvrira pas toute l'année. Il confirme qu'on répercutera cette somme et qu'il y aura un montant supplémentaire pour les frais de fonctionnement si nous nous en occupons, mais que par contre nous n'avons pas mis dedans les recettes non plus, alors que les recettes seront bien plus importantes que les 330.000 euros.

Monsieur PERPETE ajoute que l'intention du Collège depuis avril 2015, est de dire à City parking qu'en mai 2016 ce sera fini et qu'on reprend la gestion des parkings sans eux. Il confirme qu'il faut prévoir d'autres parcmètres et prévoir que les contraventions puissent être apposées et puissent être poursuivies etc... Il dit que pour le moment on est dans une incertitude judiciaire, puisque City parking demande au tribunal de dire que la Ville n'a pas le droit de nous mettre dehors comme cela en mai 2016, qu'il faudra d'abord plaider sur le front pour savoir qui a tort ou raison, qui doit quelque chose à l'autre, et seulement après on verra si la convention peut être résiliée ou pas. Il explique que si jamais le tribunal donne raison à City parking au sujet de notre suspension de décision, il va y avoir un problème qu'il faudra gérer. Il dit qu'on ne veut pas non plus faire de gros frais à l'avance en achetant par exemple des parcmètres que l'on ne pourrait pas placer parce que le tribunal invoquerait un avis négatif et qu'il faudrait attendre qu'il y ait une décision sur le front peut-être dans deux ans. Il dit aussi que d'un autre côté on ne veut pas non plus qu'au mois de mai on peut avoir mis City parking dehors et que l'on ait pas de solutions alternatives.

Monsieur TURBANG répond qu'il y a une solution alternative et qu'il suffit pendant une période transitoire de donner le stationnement gratuit.

Monsieur PERPETE dit qu'ils souhaitent garder des places de stationnement en ville et que ce n'était plus le cas lorsque c'était gratuit à la fin.

Monsieur MAGNUS ajoute qu'il faut aussi être conséquent avec la décision que l'on a prise et rappelle qu'on l'a décidé ici au Conseil de manière unanime et que l'on ne revient pas sur sa décision.

Monsieur TURBANG signale qu'il ne s'agit pas d'une critique mais qu'ils demandent simplement une explication, et qu'ils ne veulent pas revenir sur leur décision non plus.

Monsieur MAGNUS explique que lorsqu'on décide d'une provision, il s'agit d'un montant que l'on met de côté, et qu'elle n'est pas calculée de manière précise.

Monsieur TURBANG aborde ensuite une question à laquelle on lui a répondu l'année passée lorsqu'il demandait pourquoi les taxes sur les bâtiments inoccupés, insalubres etc n'étaient pas plus conséquentes que 10.000 euros. Il se rappelle qu'on lui avait dit qu'on avait envoyé 940 courriers. Il dit s'étonner de voir que dans le budget 2016 cela a coûté plus cher en courrier que ce que cela va leur rapporter.

Monsieur LECOCQ explique que pour les immeubles inoccupés, il faut deux constats pour taxer et que ces deux constats sont étalés sur six mois. Il dit que lorsqu'on envoie le premier constat, les gens nous contactent pour voir la situation, par exemple il y a des gens qui sont en travaux donc ceux-là on ne pourra pas les enrôler même si on a fait un constat. Il signale que le fait d'envoyer une lettre fait que l'immeuble est remis en circulation, en location, ou on constate qu'il y a des secondes résidences dans ces immeubles. Il dit que du coup les taxes sur les égouts et immondices augmentent puisqu'on a augmenté de 30 à 35 % le nombre de secondes résidences sur le territoire d'Arlon en un an. Il dit que pour le deuxième constat, la plupart ont été envoyés au mois de décembre, et qu'il faut aussi tenir compte de la situation comme par exemple des gens qui ont perdu leur parents etc... et qu'il faut laisser le temps aux gens de réagir et de pouvoir se retourner. Il évoque qu'il y a aussi des cas où c'est flagrant que depuis deux ou trois ans certains immeubles sont inoccupés, mais que s'ils sont en travaux on ne peut pas les taxer non plus. Il résume en disant qu'ils restent assez prudents mais que le fait d'envoyer des lettres fait réagir les gens.

Monsieur MAGNUS attire l'attention sur le fait qu'il y a un transfert des taxes sur les immeubles inoccupés vers les secondes résidences et que cela a obligé certaines personnes à régulariser leur situation et dit que ce que nous avons perdu d'un côté, nous l'avons gagné de l'autre.

Monsieur LECOCQ met l'accent sur le fait que ces gens se domicilient tout simplement.

Monsieur GAUDRON voudrait aborder différentes questions, notamment en ce qui concerne l'augmentation du fonds des frontaliers (+ 3,5 millions) et ce dont on a évoqué ce à quoi il sera affecté pour l'année 2016. Il dit qu'à sa connaissance ce fonds est attribué également pour l'année 2015, et qu'on ne l'a su qu'après les modifications budgétaires, et que cela était impossible pour le Collège de pouvoir en tenir compte dans les modifications budgétaires, mais il demande si on peut estimer quelles sont les intentions par rapport à ces moyens financiers.

Monsieur MAGNUS demande si on parle bien du boni au compte que nous allons avoir en 2015 et informe que ce boni au compte va être précisé dans les jours à venir. Il dit qu'il va demander à Monsieur THILL de réfléchir à cela pour obtenir un boni au compte d'environ 2.500.000 euros. Il évoque que nous avons certaines pistes de réflexion mais que l'on y réfléchit dans un premier temps au sein du Collège avant de venir devant le Conseil communal avec cela.

Monsieur GAUDRON dit avoir quelques questions sur le budget ordinaires : il se réfère à la page douze sur la taxe sur la délivrance de permis d'urbanisme qui passe de 110.000 à 90.000 euros. Il dit que Monsieur le Bourgmestre a parlé d'une certaine attractivité au niveau d'Arlon pour venir s'y installer, que les prévisions démographiques vont dans le sens d'une augmentation de population et il demande sur base de quels éléments le Collège préjuge qu'il va y avoir un soudain désintéret pour venir s'installer, rénover, agrandir à Arlon.

Monsieur THILL évoque que pour ce poste-là comme pour tous les postes de taxes, on vit au rythme de la réalité et que lorsqu'on a préparé le budget, on a vérifié quelles étaient les recettes effectives sur 2015. Il dit qu'on essaie d'extrapoler et que le budget pour 2015 était un peu optimiste avec les 110.000 euros, et pense qu'on n'y arrivera pas, qu'il ne manquera pas grand-chose pour atteindre l'objectif mais, qu'on essaie pour 2016 de coller au mieux à la réalité.

Monsieur GAUDRON dit qu'on y était pour les comptes en 2014.

Monsieur THILL répond que quelques fois il suffit d'un gros dossier et demande à Monsieur LECOCQ s'il y en avait un.

Monsieur LECOCQ dit que le problème est qu'il y a deux taxes, la taxe sur les documents administratifs et la taxe sur les documents urbanistiques, et qu'à un certain moment il a fallu les scinder pour avoir plus de clarté, la première année c'était un peu plus chaotique, mais que pour la deuxième année on a un meilleur historique pour l'année 2016.

Madame GOFFINET rajoute qu'il y a une légère diminution du nombre de petits dossiers de permis mais que par contre il y a quelques gros dossiers comme SMDI, TETRIS etc... et qu'il s'agit des dossiers où il y a des appartements et où la taxe n'est pas au nombre d'appartements ou au nombre de logements créés. Elle explique que même si on a une diminution au niveau du nombre de dossiers, les dossiers sont des gros dossiers à traiter et qu'il y aura une différence au niveau de la taxe.

Monsieur GAUDRON reste sur la page douze sur la taxe de remboursement de la quote-part permis de lotir et de bâtir, et demande si cela touche bien aux équipements collectifs. Il précise qu'à ce niveau-là on est à une diminution de 40% alors qu'on devrait au minimum être dans les mêmes logiques.

Monsieur LECOCQ dit qu'on est tributaire des dossiers et que cela dépend si le terrain était en viager avant ou pas, et que suivant le dossier chaque année ce sera différent.

Monsieur MAGNUS dit qu'il préfère que les remarques aillent dans ce sens-là plutôt que dans le sens où on nous reprocherait d'exagérer les rentrées de taxes à venir.

Monsieur GAUDRON dit que c'est bien aussi d'avoir un budget qui reflète les recettes et où on trouverait que certaines dépenses étaient sous-estimées. Il se réfère toujours à la page douze avec la taxe sur le transport funèbre qui passe de 35.000 à 30.000 euros avec une diminution de 15%, il signale aussi le texte sur la délivrance des récipients autocollants pour résidus pour moins de 10.000 euros et demande si on prévoit la fermeture de restaurants ou d'autres organismes qui utilisent ces biens-là, une diminution de 10% sur la taxe sur les panneaux publicitaires, moins 10.000 euros sur la taxe sur les droits d'emplacement de marché, et demande s'il y a moins de commerçants qui envisagent de venir et demande des explications.

Monsieur THILL répond que pour la taxe sur la délivrance des récipients autocollants pour résidu, il s'agit d'un libellé officiel mais qu'il s'agit de la vente des sacs poubelle et il affirme que les ventes de sacs sont inférieures comme si il y avait un aspect éducatif. Il dit que le but des taxes est de diminuer le volume des déchets et ils se rendent compte qu'ils vendent moins de sacs.

Monsieur GAUDRON revient sur le mouvement que l'on a évoqué où pour chasser les logements inoccupés on constate plus de domiciliations et plus de secondes résidences, et est content que la dynamique soit la même en commune d'Arlon. Il s'étonne cependant qu'en page quatorze cette taxe sur les secondes résidences ait aussi diminué.

Monsieur LECOCQ répond qu'il souhaiterait que l'on compare le compte en 2014 qui était de 99.000 euros et le budget en 2015 de 169.000 euros et met l'accent sur l'augmentation où par rapport en 2016 on est à 169.000 euros. Il dit qu'en 2015 on avait adapté et présumé qu'on allait faire la chasse alors qu'en 2016 ce sera à peu près similaire si pas plus.

Monsieur MAGNUS rajoute que le montant de 169.000 euros est comparable à ce qu'on espérait avoir dans le compte 2015. Il affirme que l'augmentation est importante par rapport à 99.900 du compte de 2014.

Monsieur GAUDRON a encore une question sur les taxes mais dans un autre sens. Il se réfère à la page quatorze sur la taxe sur les mâts d'éoliennes avec 25.000 euros qui sont budgétés et demande quelles sont les éoliennes qui ont été ciblées comme pouvant être potentiellement enrôlées dans ce cadre-là.

Monsieur MAGNUS répond qu'il y en aura deux sur la commune d'Arlon, l'une qui est une éolienne CITOYENNE et l'autre qui est une éolienne Ecopex et que nous sommes en train de réfléchir sur l'application de la taxe sur l'éolienne CITOYENNE.

Monsieur GAUDRON dit qu'il aurait été dans ce sens-là aussi. Il se réfère maintenant à la page 57 avec le traitement du personnel communal enseignant avec une augmentation de 150.000 euros au poste 722.111-01 et demande quel type de personnel sera en renfort.

Monsieur THILL répond qu'il ne s'agit pas de personnel enseignant, qu'il y en a quelques-uns mais très peu qui sont repris dans ce montant-là et précise qu'il est indiqué personnel communal et non pas enseignant. Il ajoute que la toute grosse partie ce sont les femmes d'entretien et les auxiliaires d'administration.

Monsieur LECOCQ précise que ce sont des auxiliaires d'administration en supplément pour des garderies, ou pour encadrer les repas scolaires, comme les cantines comme par exemple pour l'école de Barnich ou d'autres écoles, mais qu'il ne s'agit pas d'enseignants ou très peu en tout cas.

Monsieur GAUDRON demande ensuite en page 83, en quoi consiste le subside de 5.000 euros qui est prévu pour Taptoe.

Monsieur GAUDRON répond qu'il s'agit d'un défilé militaire au mois de juin. Il dit que cela provient du Néerlandais et que cela veut dire 'fermer votre café'.

Monsieur KROELL demande à la page douze en quoi consiste la redevance pour versage sauvage de déchets sur la voie publique.

Monsieur LECOCQ répond que c'est la somme que la personne devrait payer pour couvrir les frais si les ouvriers communaux devraient aller chercher des déchets qui ont été déversés par elle, au cas où on retrouve cette personne.

Monsieur KROELL demande si c'est bien l'amende de 250 euros ou non.

Monsieur LECOCQ répond que non car l'amende c'est l'amende administrative et qu'ici c'est si des ouvriers devaient aller chercher les déchets en plus.

Monsieur THILL ajoute qu'on peut facturer le travail presté par les ouvriers communaux et que cela n'a rien à voir avec l'amende administrative que Monsieur LECLERCQ pourrait infliger.

Monsieur KROELL revient sur la taxe sur les transports funéraires dont Monsieur GAUDRON a remarqué qu'elle diminuait, et confie qu'il a un problème avec cette taxe-là car il trouve qu'on taxe le malheur des gens. Il propose de la supprimer, et pour compenser cela d'augmenter la taxe sur le personnel de bar, qui elle n'augmente pas.

Monsieur MAGNUS répond que l'on est au maximum de ce que nous permet la circulaire budgétaire et que l'on est à 5.000. Puis, il rectifie car il se rend compte qu'il parle de la taxe sur les bars eux-mêmes, qui elle est au maximum.

Monsieur LECOCQ dit que l'on pourrait aller jusqu'à 18.000 euros pour la taxe sur le personnel de bar et qu'on est actuellement à 5.000. Il dit que l'on pourrait aller jusqu'à 18.000 euros mais le problème est de savoir s'ils les paieront réellement.

Monsieur BIREN dit que c'est extrêmement difficile à vérifier parce qu'il faut vérifier que les personnes utilisent des stratagèmes autres que la danse et le chant pour susciter un intérêt auprès de leurs clients.

Monsieur KROELL passe à la taxe sur les Night club et Phone shop qui chute assez fortement et demande si cela est dû simplement au fait qu'il y a moins de Phone shop.

Monsieur LECOCQ répond que la circulaire a diminué le tarif.

Monsieur MAGNUS ajoute qu'il y en a un en moins.

Monsieur KROELL se réfère à la page 27 pour les honoraires d'expertise et demande s'il s'agit de l'expertise VIVALIA qui a augmenté par rapport au budget initial.

Monsieur THILL répond qu'en 2015, c'était bien la raison de l'augmentation entre le budget initial de 1.000 euros et le budget adapté de 21.000 euros.

Monsieur KROELL demande si on rebudgétise la même chose, si on estime qu'il y aura de nouveau des gros honoraires d'expertise pour l'année à venir.

Monsieur THILL dit qu'il y a un autre poste qui pose problème aussi, ce sont les frais de procédure sur lesquels on comptabilise à la fois les honoraires d'avocats et des condamnations à payer et des indemnités. Il dit qu'il regardait tout à l'heure avec Monsieur TURBANG et qu'il y avait déjà pour un seul dossier plus de 30.000 euros d'indemnités de procédure à payer, et qu'il y a également des honoraire d'expertise, et de plus en plus de procédures judiciaires dans lesquelles des experts sont nommés qui coûtent de plus en plus cher à l'heure.

Monsieur MAGNUS ajoute que si demain on va déterminer ce que City parking nous doit, on aura besoin d'un expert comptable et le tribunal va également déterminer un expert. Il signale que le montant de 20.000 euros va dépendre de comment les choses évoluent.

Monsieur TURBANG a fait une constatation entre 2014 et 2015 et la prévision 2016 au sujet des ventes de bois. Il dit qu'il sait que la commune n'est pas en charge de définir et de déterminer ce que l'on vend et ce que l'on ne vend pas et demande si quelque part il n'y a pas un problème de gestion de cette forêt, car on en vend de moins en moins. Il demande si on a établi une politique de reboisement ou si on a mis quelque chose en place à ce niveau-là.

Monsieur MAGNUS précise que c'est la DNF qui s'occupe de nos bois, ce à quoi Monsieur TURBANG répond que l'on est propriétaire de ces bois.

Monsieur PERPTE répond qu'ils sont sous régime forestiers, et que ce n'est pas nous qui déterminons ce qu'on a le droit de vendre, ce n'est pas nous qui faisons les estimations du bois que l'on vend. Il dit que si l'on veut vendre le fonds, la Région Wallonne va nous obliger à réinvestir une bonne partie dans des bois ailleurs, c'est comme cela que la Ville a acheté Viroinval, le Bois de Bodson, ou à Aywaille, et donc c'est tout simplement parce qu'il n'y avait rien à vendre ici dans la région. Il dit que Monsieur EVEN qui suit les ventes de bois de près peut confirmer que parfois la DNF se trompe. Il dit que Monsieur BIREN qui s'intéresse à cette matière depuis longtemps nous dira qu'il y a une gestion que l'on ne comprend pas. Il explique qu'on laisse aller les arbres si longtemps à la DNF qu'ils valent moins que ce qui auraient pu valoir si nous avions autorisé les mises à blanc.

Monsieur EVEN précise qu'il y a des arbres qui ont plus de nonante ans.

Monsieur TURBANG attire l'attention sur le fait que le montant diminue systématiquement chaque année.

Monsieur EVEN explique que l'on ne peut pas avoir et avoir eu non plus et que lorsqu'on a fait des mises à blanc, quand on a coupé c'est coupé. Il dit que lorsqu'on veut ravoire des nouveaux arbres qui pourront être vendus, il faut

compter 40 à 50 ans. Il ajoute que les dernières années on a fait quelques grosses mises à blanc.

Monsieur PERPETE rappelle que dans les années budgétaires difficiles que nous avons parfois pu connaître, on a procédé à des coupes extraordinaires afin d'avoir des recettes, et que ce n'était pas garanti qu'on les obtienne. Il dit que de plus si on les obtient il faut attendre longtemps avant de pouvoir recommencer au même endroit.

Monsieur MAGNUS raconte qu'il était allé une fois à Viroinval au tout début de son mandat en 2013 et que la personne qui s'occupait de cela lui avait dit que dans les deux à trois prochaines années il y aurait beaucoup moins parce qu'on a beaucoup pris en 2011-2012 étant donné que c'était à ce moment-là qu'il fallait les couper.

Monsieur SCHUSTER souhaiterait faire une remarque générale plutôt que de parler sur les différents postes. Il dit que la Ville a reçu un beau cadeau du Père Noël avec le fond YUNCKER qui lui a versé un peu plus de 3.000.000 d'euros supplémentaires, et il pense que le Collège, qu'il félicite d'ailleurs pour sa politique prévenante, a joué à l'écurie en alimentant certains fonds, notamment le fonds pour les mandataires. Il se souvient que chaque année le Directeur général faisait la remarque qu'il fallait créer ce fonds pour les mandataires. Il espère que l'argent versé sera bloqué et que ce ne sera pas comme le fonds des temps de crise du fédéral, où à chaque contrôle budgétaire, on va puiser dans ce fond pour équilibrer, et que cet argent sera bloqué dans une compagnie d'assurances ou un organisme similaire. Il lui semble très important qu'il y ait la création d'un fonds pour l'augmentation des cotisations patronales, et particulièrement pour la police. IL ajoute qu'il va y avoir une inflation au niveau des cotisations patronales. Il confirme que pour City parking, il faut provisionner parce qu'on ne sait pas ce que l'avenir nous réserve. Il dit que toutefois, il avait espéré que suite à la somme supplémentaire du fonds REYNERS, on fasse une petite opération sur la dette. Il dit qu'en fait elle a un peu augmenté mais que cela a été compensé par le transfert des emprunts des pompiers vers la zone de police. Il ne voit pas si on a déjà fait cette opération ou si on a l'intention de la faire et rappelle que précédemment on a fait des opérations RADIS avec Belfius pour diminuer et atténuer cette dette.

Monsieur MAGNUS répond sur plusieurs points en commençant par le premier : il dit qu'il est d'accord que la dette ne doit pas exploser, il dit qu'elle augmente mais de manière raisonnable et qu'il peut donner des explications chiffrées de manière très précise pour prouver que cette augmentation de cette année de 2,8% est une augmentation qui est due à la consolidation d'emprunts qui datent et qui ont été constitués bien avant l'année 2016. Il voudrait rassurer en ce qui concerne le fonds de pension des mandataires, que ce n'est pas un fonds de pension interne qu'il envisage de faire mais un fonds de pension externe, donc un fonds de pension où l'argent est versé à un organisme de pension externe à la commune, parce que d'abord si on place de l'argent actuellement, on a un rendement nul et que bientôt on devra payer pour mettre son argent à la banque, et que ça n'a donc aucun intérêt. Il dit que l'argent placé dans une compagnie d'assurances rapporte un peu plus parce qu'ils ont une vision de la gestion à plus long terme, et que c'est plutôt vers ce type de placement que nous devons nous diriger, et que bien que notre argent continue à nous appartenir, nous ne pourrions pas aller puiser dans ce fonds de ce contrat d'assurances aussi facilement que si c'était bloqué sur un compte à terme. Pour le deuxième point, il dit qu'en ce qui concerne les provisions dont nous avons parlé tout à l'heure, celles-ci seront internes et qu'elles auront comme impact de pouvoir soulager la trésorerie. Il précise que la trésorerie coûte de l'argent, et que nous avons une trésorerie qui est positive car on a des intérêts en moins à payer et que c'est également positif au niveau non pas de la dette à long terme mais bien de la dette à court terme. Pour le troisième point, il explique que si nous voulons emprunter moins on pourra aussi diminuer la charge de la dette et que le transfert de l'ordinaire vers l'extraordinaire va dans ce sens-là puisque le montant de 250.000 euros qui alimente l'extraordinaire c'est tout de même

10.000.000 de francs belges, et qu'on en trouvera un usage qui sera favorable à l'ensemble des citoyens. Il aborde maintenant la quatrième réponse et demande à Monsieur SCHUSTER s'il n'envisage pas le remboursement de prêts existants, car le remboursement d'un prêt existant coûte beaucoup d'argent. Il cite l'exemple du remboursement d'un prêt hypothécaire par un particulier qui coûte alors une indemnité de réemploi. Il dit que nous avons des taux d'intérêt qui sont très faibles car on est en dessous de 4% (et même plus proche de 3 que de 4), et que si nous devons rembourser les prêts qui ont une durée qui est encore longue et dont le taux d'intérêt est déjà bas pour l'instant, on est probablement avec des taux aux alentours des 2 à 2,5%. Il dit que si ce sont des prêts dont le terme est rapide, l'indemnité de réemploi risque de coûter moins cher avec trois mois d'intérêts pour un prêt hypothécaire classique pour la maison d'habitation d'un particulier. Il précise qu'ici ce n'est pas le même type de prêt que l'on a et que le banquier à qui nous devons rembourser un prêt existant calcule le montant qu'il va perdre en intérêts actuels par rapport au taux et ceci jusqu'à la fin du prêt, ce qui coûte des fortunes. Il explique que nous n'avons pas intérêt à rembourser des prêts existants surtout au taux que nous avons. Il conclut suite à ces différents éléments qu'il faudrait orienter cette réduction de la dette vers une diminution des prêts à venir et non pas sur une réduction de la dette existante, car il pense que ce serait un mauvais calcul.

Monsieur THILL ajoute un argument supplémentaire qui est que nous avons deux prêts du CRAC dont le total est d'un peu plus d'1.000.000 d'euros actuellement, et que si nous remboursons des emprunts nous sommes tenus de commencer par rembourser ceux-là qui nous coûtent zéro euro zéro centime puisque le CRAC prend à charge les intérêts et le remboursement du capital également, ce qui serait donc une très mauvaise opération.

Monsieur SAINLEZ a également quelques remarques, il trouve que dans la présentation du budget ordinaire ils ont été un peu durs avec eux-mêmes en disant que la charge de la dette augmentait, car il dit que si on regarde les deux dernières années, on diminue quand-même fortement. Il ajoute que l'année passée était exceptionnelle du fait qu'il y avait un emprunt important qui était en dehors de la dette, et que la charge diminuait d'elle-même automatiquement très fort. Il dit qu'il a calculé sur deux ans et qu'on passe de 369 euros par habitant à 353 euros par habitant pour la charge totale de la dette, ce qui est énorme parce qu'on gagne 16 euros par habitant sur deux ans. Il se souvient que c'était un thème de campagne électorale très fort et que finalement ici on voit qu'on a réussi à faire de manière dynamique une grosse action sur la charge de la dette, et donc de donner des balises et des marges de manœuvres pour le reste, car c'est à peu près tout ce qui reste à faire à l'ordinaire. Il dit que pour les dépenses de personnel c'est pareil si on regarde sur deux ans, car on est aussi en forte diminution et que donc en mettant un peu plus de perspectives qu'une année, on voit que sur une année complète ce n'est pas toujours suffisant pour comparer, et il serait donc plus optimiste sur les dépenses ordinaires. Par contre là où il s'étonne, c'est sur le point où Monsieur PERPETE a répondu à Monsieur TURBANG au sujet des recettes de prestations sur ces deux mêmes années, les recettes type de prestation comme le bois principalement, où on diminue fortement. Il dit qu'il est vrai que la forêt vit et qu'il y a une certaine quantité à respecter etc., mais il compare avec d'autres communes qui font de belles marges de manœuvres beaucoup plus que nous, et se rapporte au marché du bois avec la demande qui est là et notamment au niveau des chênes. Il se demande si on ne devrait pas encore davantage chercher à optimiser les procédures de soumissions des ventes de bois. Il suggère que la ville d'Arlon investigate encore plus dans toutes les possibilités qui s'offrent, (telles que les lots, les lots groupés, les enchères, les soumissions, les rabais, etc...) et voudrait savoir si on a déjà fait tout ce qui était possible en ce domaine, il dit que c'est une simple question.

Monsieur THILL répond que c'est vrai qu'il y a différents types de procédures et que jusqu'à il y a une dizaine d'années environ les ventes se faisaient au rabais, il explique que pour ce faire il y avait une mise à prix de 100.000 euros, 99.000 euros, 98.500 et ainsi de suite et que le premier qui

disait 'stop' avait le lot. Il explique que la DNF a abandonné ce système-là il y a une dizaine d'années en tout cas ici dans le sud de la province de Luxembourg, et qu'on fonctionne par soumissions sous enveloppes cachetées, c'est-à-dire que lors de la vente, les exploitants forestiers remettent des enveloppes en disant pour ce lot-là je donne tel prix. Il dit qu'ensuite on ouvre toutes les enveloppes et que le mieux disant emporte la mise. Il ajoute que la vente de bois qui se passe à la fois à Aywaille ou à Viroinval c'est toujours au rabais, et a déjà posé la question à l'ingénieur de la DNF à Arlon pour savoir pourquoi ils ne reviennent pas sur l'ancien système, et ils répondent que vu la configuration de notre marché, ce n'est pas ce qui donnerait les meilleurs résultats. Il dit ne pas avoir d'éléments qui pourraient mettre sa parole en doute ou de pouvoir la contester.

Monsieur PERPETE rajoute que l'on ne peut pas comparer les méthodes utilisées dans d'autres communes pour qui le bois est presque la première ressource de recettes comme par exemple LIBIN. Il dit qu'ici dans le sud, comme Monsieur THILL l'a dit, depuis des temps immémoriaux la Ville d'Arlon participe à la vente groupée des communes qui contribue à fixer les prix parce qu'elle se fait en début de saison habituellement à la mi-septembre, alternativement à Saint-Léger ou à Etalle, et que les communes du sud y participent toutes (Arlon, Attert, Aubange, Messancy, Etalle, Saint-Léger, et quelques autres encore). Il explique que la vente qui se faisait au rabais avant, se fait maintenant par des remises de soumissions. Il peut dire que cette année-ci la vente a d'abord été reportée parce qu'il y a eu un conflit entre les exploitants forestiers, donc les acheteurs et la DNF qui voulait imposer des conditions réduisant la période d'exploitation. Il dit qu'ils ont pris fait et cause pour les exploitants, à la surprise de la DNF, et qu'ils ont tenu une réunion improvisée à la commune d'Etalle puisque la vente devait avoir lieu à 9h30 et qu'elle n'a finalement pas eu lieu. Il informe qu'ils se sont réunis vers midi avec M. THILL et les représentants des six ou sept autres communes et qu'ils ont estimé que les exploitants avaient raison et qu'ils ont demandé à la DNF de revoir les choses. Il ajoute que cela a duré presque deux mois et que la vente a finalement eu lieu en novembre. Il dit qu'il avait peur qu'on vende moins cher en novembre qu'en septembre puisqu'entretemps il y a eu des ventes ailleurs et que peut-être les marchands avaient constitué leur stock de bois, mais il s'est avéré finalement qu'on a vendu plus cher que les estimations. Il explique que si on veut sortir du système de la DNF, on ne pourrait pas, on pourrait peut-être organiser une vente seuls, cependant au niveau de l'attractivité, de la publicité et du nombre de marchands qui viennent (marchands qui sont habitués et qui ont leur budget et qui savent de quoi ils parlent parce qu'ils vont repérer les lots avant de les acheter), en tenant compte de tous ces critères ce n'est pas sûr que l'on serait gagnants, mais cela vaudrait peut-être la peine d'y regarder.

Monsieur BIREN dit qu'il y a quelques années tout cela était bien clair, mais que maintenant ce sont essentiellement des résineux, et dit que lorsqu'ils sont allés à Aywaille ils ont eu une estimation de 10.000 euros au-dessus de l'estimation des eaux et forêts.

Monsieur SAINLEZ pense qu'on peut se demander si la DNF ne sous-estime pas systématiquement les montants prédits pour l'année suivante, ce à quoi Monsieur MAGNUS répond qu'on verra cela dans le compte.

Monsieur SAINLEZ a une remarque au niveau de la taxe relative à la diffusion publicitaire et dit que lorsqu'on voit les remorques fleurir sur les axes principaux d'Arlon avec les mots 'AIDER' en grandes lettres de 2 mètres sur 4 mètres vers WEYLER par exemple, il se demande comment la Ville pourra agir là-dessus parce et pense qu'il y a des sous à aller chercher.

Monsieur LECOCQ répond qu'actuellement le règlement prévoit que c'est sur la voie publique et qu'il faut adapter notre règlement. Il dit que cela demande beaucoup d'énergie dans le service de passer tous les jours pour voir la présence des remorques, et que ce serait plus rentable peut-être de faire des chasses.

Monsieur SAINLEZ répond que c'est dans quatre rues d'Arlon où c'est systématiquement le cas et que la chasse sera aisée.

Monsieur LECOCQ répond qu'il faut passer tous les jours.

Monsieur BIREN dit qu'il a bien entendu la parole de Monsieur SCHUSTER et voudrait y revenir. Il dit qu'il parlait du cadeau que la Ville d'Arlon avait reçu du Père Noël et n'est pas d'accord avec cela, car pour lui ce que la Ville d'Arlon reçoit aujourd'hui est un dû. Il se réfère à la page 14 du budget ordinaire où l'on voit deux chiffres particulièrement intéressants, aux trois dernières lignes du 040 toujours des taxes, où l'on remarque que la taxe au précompte immobilier qui n'a plus été modifiée depuis le cycle dernier, prévoit elle une recette de 9.718.000 euros, la taxe sur l'impôt des personnes physiques qui prévoit elle 4.600.000 euros. Il rappelle que le Bourgmestre a déjà dit qu'il y aurait au compte 2015 des montants différents de ceux qui avaient été prévus. Il dit que le précompte immobilier prévoit une recette double et même plus du double de ce que nous donnera l'impôt sur les personnes physiques. Il explique que depuis de très nombreuses années, entre le moment de la signature de la convention fiscale belgo luxembourgeoise qui date de loin dans le siècle dernier, et le moment où les communes frontalières ont perçu pour la première fois le montant de compensation en 2004, pendant ces 25 à 30 ans les communes frontalières n'ont pas perçu un euro de précompte sur l'impôt des personnes physiques. Il précise qu'il y avait moins de frontaliers allant travailler dans le pays voisin qu'il y en a maintenant, mais le manque à gagner a été réel pendant pratiquement une trentaine d'années. Il dit qu'ensuite il y a eu des personnes de bonne volonté qui ont essayé de corriger cela et que nous avons pu obtenir un accord en 2004 pour que 15.000.000 d'euros soit répartis entre toutes les communes de Belgique qui ont un travailleur frontalier qui travaille sur le territoire de la Province de Luxembourg et qui paie ses taxes de précompte professionnel au Grand-Duché de Luxembourg. Il insiste sur le fait que pendant trente ans nous n'avons rien reçu, et qu'il y a de nombreux mandataires qui, entre la fusion des communes et 2004, qui ont dû compléter leur budget avec un chiffre d'affaire 'demi' au précompte pour les personnes physiques par rapport au précompte immobilier. Il dit que toutes les communes s'arrangent pour que le produit des deux taxes soit pratiquement équivalent, et que nous n'avons jamais pu le faire à la Ville d'Arlon étant donné la situation particulière que nous avons comme commune frontalière. Il évoque qu'un deuxième combat a été mené également, et que cette recette qui n'a pas du tout les caractéristiques d'une recette fiscale continue à être considérée comme une recette générale, qui n'a donc pas d'impact négatif sur l'attribution des montants au fond des communes, ce qui est extrêmement important. Il avoue qu'il n'est pas près à écouter les communes envieuses car elles n'ont jamais versé aucune larme pour nous depuis trente ans où nous avons dû nous débrouiller sans avoir un impact positif sur les impôts des personnes physiques.

Monsieur MAGNUS affirme que si nous avons une dette qui est aussi importante c'est aussi parce que nous avons des projets ambitieux pour Arlon. Il signale qu'il s'agit d'une 'bonne dette' car elle va servir les générations futures, et qu'il ne s'agit pas de dettes pour payer un crédit de caisse pour fonctionner, mais d'une dette pour laquelle nous avons investi et principalement dans les écoles.

Monsieur BIREN voudrait savoir si Monsieur THILL a déjà touché 1 euro du montant 2015 aujourd'hui car nous sommes le 14 décembre, ce à quoi Monsieur THILL répond que non. Il dit qu'ils sont toujours payés au environ du 15 décembre alors que l'état luxembourgeois a fait le versement vers les finances belges dans le premier semestre de l'année, mais qu'évidemment le Ministère des Finances belge garde cet argent bien au chaud bien qu'il ne rapporte plus grand-chose maintenant. Il dit que pendant les mois de juillet-août nous avons toujours des problèmes de trésorerie et que nous devons faire des ouvertures de trésorerie pour pouvoir vivre et fonctionner normalement.

Monsieur MAGNUS se réfère à l'attribution du Grand-Duché de Luxembourg de la recette fiscale ou non fiscale, et lit le document émanant du Service Public Fédéral : 'les recettes découlant de la convention conclue avec le Grand-Duché de Luxembourg et à considéré comme des recettes non fiscales pour votre commune sont estimées à 7.152.000 euros ' et dit qu'on est toujours bien d'accord avec cela et que ça a été reconfirmé par le Service Public Fédéral. Il rappelle que si nous avons une dette qui était aussi importante c'est non seulement parce que nous avons eu des projets ambitieux et des projets qui servent les générations futures, mais aussi parce que cet argent nous manquait, et que dans d'autres communes de Belgique ils avaient cet argent. Il explique que si nous prenions 7% sur les revenus des gens qui travaillent au Luxembourg on aurait une manne financière probablement encore plus importante que celle que nous avons. Il dit que le système fiscal est comme cela et que c'est très bien comme cela.

Monsieur PERPTE rajoute que cela c'est pour le panier du Fédéral qui nous arrange bien, mais il trouve que Monsieur MAGNUS a raison lorsqu'il sous-entendait que la foire d'empoigne autour des critères du fonds des communes c'est un combat permanent qui n'est sûrement pas finit et qu'il faudra encore mener. Il dit que certains qui ont fait leurs comptes dont la Province, mais aussi au-delà, pourraient essayer d'introduire des critères qui nous fassent indirectement payer sur ce qu'ils considèrent comme un cadeau qu'on reçoit suite à la convention belgo-luxembourgeoise. Il dit que certains y pensent, dont les municipalistes ailleurs et qu'on devra veiller, dans les partis respectifs sur toute la majorité régionale, à essayer de l'empêcher parce que l'ingénierie fonctionne certainement déjà.

Monsieur MAGNUS acquiesce.

Monsieur GAUDRON ajoute que si c'est le cas jusqu'à aujourd'hui qu'une commune comme Anvers bénéficie tout de même du fonds des frontaliers, ce ne sera plus vrai demain car il faudra les 5%. Il aborde ensuite une question sur les horodateurs et City parking, et voudrait savoir si le parking en face de l'Hôtel de Ville à la rue Paul Reuter était dans le périmètre de City parking.

Monsieur MAGNUS répond qu'il est en zone bleue et qu'il est dans le périmètre de City parking.

Monsieur GAUDRON se réfère maintenant à la page 49 où on parle d'un investissement pour des bulles à verres à enterrer, et voudrait savoir si le ou les site(s) sont déjà envisagés.

Monsieur MAGNUS répond que non et passe la parole à Monsieur le Président du Secteur Valorisation et Propreté.

Monsieur BALON explique que le Secteur Valorisation et Propreté a proposé à la Ville d'Arlon, avec d'ailleurs un petit subside sur le sujet, deux sites qui seraient la Place de l'Yser et la Place Schalbert à l'heure actuelle.

Monsieur GAUDRON souhaite faire un petit commentaire général sur le budget et évoque l'élément majeur de ce budget 2016 qui est la revalorisation du fonds des frontaliers. Il dit qu'on peut dire que la commune a gagné au 'Win for live' même si il est vrai que ces moyens nous étaient dus et qu'à partir d'aujourd'hui on pourra plus facilement dire aussi 'tranquille la vie', mais qu'il faudra toujours continuer à avoir un peu d'ingénierie pour mettre en place nos budgets. Il dit que face à ce qui a été présenté par le Collège, ils partagent la vision prudente émise par le Collège et qu'ECOLO à leur place aurait pris le même pli, mais qu'à côté de cela ils ne retrouvent pas spécialement de l'ambition dans ce budget. Il va citer quelques éléments que son groupe aurait mis en place et qui relèverait d'un projet qu'il trouverait plus ambitieux. Il explique que pour le financement de ces projets ils estiment qu'il y a toute une série de recettes qui sont sous estimées, et que sur base d'argent qui pourrait se dégager de cette sous

estimation des recettes on pourrait mettre en place toute une série de projets. Il cite la suppression de la taxe sur les éoliennes qu'ils trouvent injustes, même s'il voit qu'il y a quelque chose qui est mis en cours au moins partiellement, parce qu'ils ne trouvent pas logique de taxer des personnes ou sociétés qui investissent dans la transition énergétique et dans une avancée vers un monde plus durable. Il dit qu'ils souhaiteraient qu'il y ait divers investissements menés au niveau local, au niveau de la question de l'alimentation, de la qualité de celle-ci et de son caractère local, par exemple en revalorisant les sommes mises en place pour le budget des repas dans des écoles, ou aussi en investissant dans un projet local comme celui de 'Terre-en-vue'. Il explique qu'une autre priorité et qui a souvent été mise en avant, serait que la commune d'Arlon devrait se doter d'une personne dont la tâche serait de pouvoir trouver les bons subsides, monter les bons projets pour pouvoir avancer dans ce sens-là. Il dit qu'il est vrai que certains échevins sont des spécialistes dans le domaine comme Monsieur BALON, mais il trouve qu'à côté de cela une commune comme la nôtre aurait plus de poids pour aller décrocher des subsides avec une telle dynamique. Il dit que leur groupe appellerait cela un chasseur de subsides et qu'ils trouveraient cela intéressant dans notre structure. Il revient ensuite sur un sujet déjà évoqué, et explique qu'ils défendent la mise en place d'une Commission locale de l'enfance qui permettrait d'une part d'avoir des rentrées financières estimées à environ 150.000 euros de subsides ONE, ce qui permettrait de renforcer la structure d'accueil, même s'il note avec grand plaisir qu'il y a déjà des marges qui ont été dégagées dans ce budget en ce sens. Il finit par le fait que, d'une part, ils souhaiteraient qu'il y ait une partie des moyens financiers qui sont aujourd'hui présents avec l'arrivée du fonds des frontaliers, puisse servir à avoir des investissements dans le domaine où dans le sens où nous rencontrons toutes les complexités et toutes les difficultés de vivre ensemble actuellement. Il cite l'exemple où l'on renforce le soutien que la commune peut octroyer à la Maison des Jeunes qui, au-delà des bâtiments qui sont à leur disposition, ne reçoivent aujourd'hui qu'un subside de 8.000 euros, mais aussi avec d'autres moyens financiers pour engager par exemple un éducateur de rue supplémentaire. Il dit que l'on sait qu'il y a eu une diminution du nombre de personnes actives dans ce domaine parce que les subsides dans ce domaine ont aussi diminué. Il pense que l'arrivée de moyens supplémentaires serait peut-être l'occasion de pallier à cette situation. Il ajoute qu'ils envisageraient également de renforcer la dotation à la zone de police avec un agent qui serait affecté intégralement pour lutter contre les incivilités, ce qui permettrait d'avoir des rentrées financières et donc ce ne serait pas uniquement du pur investissement et des dépenses à perte, tout en améliorant la qualité de vie dans notre commune. Il conclut avec ces différents éléments qu'il a évoqués pour le groupe ECOLO ainsi que celui sur les nominations du personnel dont il a parlé tout à l'heure.

Monsieur MAGNUS répond qu'il ne va pas revenir sur chacun des points que Monsieur GAUDRON a relevés car ils mériteraient un Conseil en eux-mêmes, mais il trouve qu'il déforce un peu notre ville quand il dit que l'on a gagné au Win for live. Il dit qu'il souscrit tout à fait à ce que Monsieur BIREN et Monsieur SCHUSTER ont dit et insiste sur le fait que ce n'est pas un Win for live mais plutôt un juste retour des choses, car si nous n'avions pas la moitié de notre population qui travaille au Grand-Duché de Luxembourg et si ces gens travaillaient en Belgique ou si la taxation sur leurs revenus avait lieu en Belgique, ce qu'il ne souhaite pas, nous aurions encore bien plus que les 7.000.000 en question. Il dit qu'en parlant de Win for live on nous déforce par rapport à ce que disait aussi le premier Echevin de certains qui vont aller dans d'autres lieux pour essayer de faire en sorte que le fonds des communes soit réparti, et donc il préférerait que l'on n'emploie pas ce terme-là car c'est un très mauvais terme. Il ajoute que l'on peut se réjouir qu'il y ait une plus grande justice qui soit rendue dans les provinces du sud par rapport à la répartition fiscale belgo-luxembourgeoise, mais il préfère qu'on ne parle pas de Win for live car ce n'est pas du tout le cas.

Monsieur GAUDRON précise qu'il mettait l'accent sur le caractère inespéré de la situation.

Monsieur MAGNUS répète qu'il ne faut pas croire que c'est un coup de chance mais que cela correspond véritablement à une réalité financière sociale. Il explique qu'ils profitent de l'accueil extrascolaire, des crèches, et la place d'une crèche est de 5.000 euros pour la commune, ce que Monsieur TRIFFAUX a encore évoqué l'autre jour. Il dit que si l'on a que le précompte immobilier pour le payer, c'est trop peu.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents ;

Par 19 voix pour et 9 abstentions (Mme Marcelle CHARLIER -GUILLAUME, M. Xavier KROELL, Mme Isabelle CHAMPLUVIER, M. Romain GAUDRON, M. Henri MANIGART, M. Ludovic TURBANG, Mme Myriam WILLEMS, M Yves SCHOPPACH, M. Morad LAQLII);

DECIDE d'approuver le budget 2016 du service ordinaire.

Et

Par 19 voix pour et 9 abstentions (Mme Marcelle CHARLIER -GUILLAUME, M. Xavier KROELL, M. Henri MANIGART, M. Ludovic TURBANG, Mme Myriam WILLEMS, M Yves SCHOPPACH) et 3 voix contre (Mme Isabelle CHAMPLUVIER, M. Romain GAUDRON, M. Morad LAQLII);

DECIDE d'approuver le budget 2016 du service extraordinaire.

**Art. 1<sup>er</sup>**

D'arrêter comme suit le budget communal pour l'exercice 2016 :

	<b>Service ordinaire</b>	<b>Service extraordinaire</b>
Recettes totales exercice proprement dit	50.873.853,22	9.182.392,95
Dépenses totales exercice proprement dit	50.724.427,25	8.826.634,07
Boni/mali exercice proprement dit	149.425,97	355.758,88
Recettes exercices antérieurs	54.369,57	5.509.375,03
Dépenses exercices antérieurs	90.344,84	4.047.228,85
Prélèvements en recettes	0,00	2.626.141,12
Prélèvements en dépenses	0,00	2.225.000,00
Recettes globales	50.928.222,79	17.317.909,10
Dépenses globales	50.814.772,09	15.098.862,92
Boni/mali global	113.450,70	2.219.046,18

2. Tableau de synthèse (partie centrale)

<u>Budget précédent</u>	Après la dernière M.B.	Adaptations en +	Adaptations en -	Total après adaptations
Prévisions des recettes globales	49.855.112,38	0,00	0,00	49.855.112,38
Prévisions des dépenses globales	49.800.742,81	0,00	0,00	49.800.742,81

Résultat présumé au 31/12 de l'exercice n-1	54.369,57	0,00	0,00	54.369,57
--	-----------	------	------	-----------

Budget précédent	Après la dernière M.B.	Adaptations en +	Adaptations en -	Total après adaptations
Prévisions des recettes globales	30.062.607,76	0,00	2.908.311,45	27.154.296,31
Prévisions des dépenses globales	27.843.561,58	0,00	2.908.311,45	24.935.250,13
Résultat présumé au 31/12 de l'exercice n-1	2.219.046,18	0,00	0,00	2.219.046,18

3. Montants des dotations issus du budget des entités consolidées (si budget non voté, l'indiquer)

	Dotations approuvées par l'autorité de tutelle	Date d'approbation du budget par l'autorité de tutelle
CPAS	3.355.950,00	14/12/2015
Subside de fonctionnement Fabrique d'Eglise Saint-Donat	102.338,72	26/11/2015
Subside de fonctionnement Fabrique d'église Saint-Martin	129.983,00	21/10/2015
Subside de fonctionnement Fabrique d'église de Fouches	17.739,00	21/10/2015
Subside de fonctionnement Fabrique d'église de Sampont	10.623,57	26/11/2015
Subside de fonctionnement Fabrique d'église de Barnich	14.475,00	21/10/2015
Subside de fonctionnement Fabrique d'église de Sterpenich	18.286,38	21/10/2015
Subside de fonctionnement Fabrique d'église de Freylange	19.252,70	26/11/2015
Subside de fonctionnement Fabrique d'église de Udange	7.084,83	14/12/2015
Subside de fonctionnement Fabrique d'église de Stockem	19.790,59	21/10/2015
Subside de fonctionnement Fabrique	17.933,36	21/10/2015

d'église de Heinsch		
Subside de fonctionnement Fabrique d'église de Viville	7.107,04	21/10/2015
Subside de fonctionnement Fabrique d'église de Toernich	9.340,81	21/10/2015
Subside de fonctionnement Fabrique d'église de Bonnert	15.233,60	21/10/2015
Subside de fonctionnement Fabrique d'église de Waltzing	22.379,03	26/11/2015
Subside de fonctionnement Fabrique d'église de Guirsch	9.623,99	21/10/2015
Subside de fonctionnement Fabrique d'église d'Autelhaut	5.406,80	26/11/2015
Subside de fonctionnement Fabrique d'église de Weyler	11.028,64	21/10/2015
Subside de fonctionnement Consistoire Israélite	10.080,00	Voté, non approuvé
Subside de fonctionnement Culte protestant Luthérien (68%)	3.410,36	Voté, non approuvé
Subside de fonctionnement Culte protestant Évangélique (45%)	2.256,86	21/10/2015
Subside de fonctionnement Communauté laïque	70.250,00	21/10/2015
Zone de police	3.109.400,99	Voté, non approuvé
Zone de secours	1.853.000,00	Voté, non approuvé

**Art. 2.**

De transmettre la présente délibération aux autorités de tutelle, au service des Finances et au directeur financier.

+ + +

*L'ordre du jour de la séance publique étant épuisé, M. le Président lève celle-ci à vingt-deux heures et trente-six minutes.*

+ + +

PAR LE CONSEIL:

*Le Directeur général,*

*Le Bourgmestre-Président,*

*Ph. DEFRANCE*

*V. MAGNUS*

